L'ABEILLE DE LA N. ORLEANS.

BUREAUX, No 73, RUE DE CHARTRES.

NOUVELLE-ORLEANS

VENDREDI, 5 AVRIL

Charte de la COMPAGNIE DE NAVIGATION DU MISSISSIPPI.

Etat de la Louisiane—Paroisse d'Orléans, VILLE DE LA NLLE-ORLEANS.

QU'IL soit connu que ce vingt-troisième jour de mars de l'année de Notre-Seigneur, mil-huit-cent-soixante-sept, et dans la quatre-vingt-onzième année de l'indépendance des Etats-Unis d'Amérique, pardevant moi, William Joseph Castell, notaire public dans et pour la paroisse d'Orléans, dûment commissionné et qualifié,—en présence des témoins ci-après nommés et soussignés—ont comparu et sont présentes: Les parties ci-après nommées et soussignées, qui ont déclaré que, par le présent, elles se forment en compagnie relativement à l'organisation de corporations dans cet Etat, et sous les formes, par les présentes, en une corporation, dans le but et avec les stipulations qui suivent:

ARTICLE I.

Le nom de corporation de la Société sera THE MISSISSIPPI VALLEY NAVIGATION COMPANY.

ARTICLE II.

Le siége des affaires et le domicile légal de cette corporation sera la ville de la Nouvelle-Orléans.

ARTICLE III.

Le but de cette Société est de construire et maintenir un ou plusieurs bâteaux à vapeur pour voyager sur le fleuve Mississippi ou ses tributaires à l'effet de transporter le fret, &c. et d'exercer en général tous pouvoirs ou priviléges qui sont par les présentes, ou pourraient plus tard lui être accordés dans le but ci-dessus indiqué.

ARTICLE IV.

Le Président de la Société est, par les présentes, constitué l'officier auquel les assignations pourront être remises.

ARTICLE V.

Le capital de cette Corporation est fixé à cinq cent mille piastres, représentées par cinq mille actions de cent piastres. Il devra être payé dix pour cent du montant de chaque souscription au moment de la signature; le reste devra être payé à l'époque et de la manière qu'indiqueront les Directeurs—pourvu qu'il ne soit pas demandé à la fois plus de dix pour cent du montant souscrit et que la demande ne soit pas faite plus souvent qu'une fois dans les trente jours.

ARTICLE VI.

Cette Société commencera les opérations dès que cinquante mille piastres du capital auront été souscrites et, après dix jours d'avis dans au moins un journal publié dans la ville de la Nouvelle-Orléans, une élection du Board de Directeurs, composé de neuf actionnaires, aura lieu au bureau de Corporation, et ces Directeurs resteront en fonctions pendant douze mois à partir du jour de la dite élection et les Directeurs seront ensuite élus tous les ans.

ARTICLE VII.

S'il devenait nécessaire de mettre cette Corporation en liquidation, les Directeurs nommeront un des leurs, lequel représentera la Corporation et dont la signature liera la Compagnie.

ARTICLE VIII.

Les Directeurs procéderont, aussitôt que possible, à leur élection, à l'élection au scrutin, un Président et un Vice-Président choisis parmi eux-mêmes. Le Président ainsi élu nommera un Trésorier, un Secrétaire et un Surintendant,—nomination que devront confirmer les Directeurs.

ARTICLE IX.

Cette Société aura un sceau de Corporation; le dessin sera un bateau à vapeur sur lequel se trouvera le nom de la Corporation.

ARTICLE X.

Le temps pour lequel cette Corporation est formée sera de vingt-cinq ans.

ARTICLE XI.

Si un souscripteur refusait ou négligeait de faire ponctuellement ses paiements à chaque échéance, il sera soumis à la somme, jusqu'à parfait paiement, un intérêt de huit pour cent. Si un souscripteur néglige ou refuse de faire un paiement dans les trente jours qui suivront la date spécifiée pour le paiement, les Directeurs auront le droit de faire vendre à l'encan ou autrement après dix jours d'avis, publié dans un ou plusieurs journaux de cette ville, toute action ou toutes actions sur lesquelles il sera dû une somme.

ARTICLE XII.

Cette corporation adoptera les règlements qu'elle jugera nécessaires et qui ne seront pas contraires à cet acte.

Les parties à cet acte sont

DAVID DE HAVEN,
DE WITT C. MARTIN,
JOHN BENJAMIN CHANDLER,
FRANCIS BAKER,
THOMAS G. RHETT,
JOHN D. STRONG,
JOHN A. A. WEST, et
LEE CRANDALL,

tous de la ville de la Nlle Orléans.

Ainsi fait et passé, en mon étude, dans la susdite ville de la Nlle Orléans, le jour, le mois et l'année ci-dessus écrits, en présence de Charles E. Lenes et Theodore Renshaw, témoins d'âge légal, domiciliés dans cette ville—lesquels signent avec les parties et moi, ledit notaire, après lecture des présentes.

(Signé)

D. De HAVEN,
D. C. MARTIN,
F. BAKER,
J. BENJ. CHANDLER,
THOS G. RHETT,
JOHN D. STRONG,
JOHN A. A. WEST,
LEE CRANDALL,
CHAS. E. LENES,
THEO. RENSHAW,
W. J. CASTELL,
N.taire public.

Je certifie que ce qui précède est une copie exacte de l'original inscrit sur mon registre.

En foi de quoi j'accorde les présentes avec ma signature et mon sceau de notaire.

W. J. CASTELL,
Notaire public.

Nlle Orléans, 23 mars 1867. 26 mars

INSTITUTIONS.

INSTITUT ST-LOUIS POUR LES DEMOISELLES,

Dirigé par Mme E. La Villebeuvre, SUCCESSEUR DE Mme DERON,

No 275 rue Dauphine, entre Ursulines et Hôpital.

On peut, pour plus de renseignements, se procurer des prospectus à l'établissement. 21 sept—

PENSIONNAT ET EXTERNAT

(ANGLAIS ET FRANÇAIS,)

DE DEMOISELLES.

Mme J. L. BRAND a pris à bail la vaste et belle maison No 7, de la rue Prytanee, l'ancienne résidence de feu Mal. Gén. Twiggs, où elle recevra des externes le 1er mars prochain.

Les familles qui désirent lui confier leurs enfants sont priées de l'en informer le plus tôt possible afin qu'elle puisse arranger ses classes.

Elle se chargera même de recevoir des pensionnaires pour le courant du prochain trimestre. 23 fev—1m

COLLEGE dirigé par M. CARON,

Rue des Remparts 249.

Enseignement: l'anglais, le français, l'espagnol, l'allemand. Toutes les connaissances nécessaires et utiles. Classes du jour de 9 à 4 heures.—De $4 à $10 par mois. Classes du soir entre 6 et 8 heures.—$5 par mois. Pensionnat de $25 à $30 par mois. 30 juil

COLLEGE Commercial de Dolbear, coin Camp et Commun, en session continuelle sous la direction du professeur. Il a été fondé en 1832, et tient une charte de l'Etat. Ses anciens élèves sont aujourd'hui des teneurs de livres ou associés dans la plupart des plus anciennes maisons de cette ville et des Etats du Sud. Les écoliers et les dames peuvent suivre le Cours commercial, en l'absence de livres, la calligraphie, les mathématiques, l'anglais, le français, l'allemand, ou l'espagnol, séparément. Une éducation spéciale à partir de $1,000, $2,000 ou $3,000 par an, est à la portée de tous les jeunes gens. Les personnes éloignées de la ville peuvent venir à leurs enfants. Un diplôme est délivré à ceux qui ont passé par toutes les phases de ce commerce. Catalogues envoyés sur demande.

RUFUS DOLBEAR, Président. 3 nov—

CONSULAT DE FRANCE.

AVIS MENSUEL—AVRIL 1867.

Sont invitées à se présenter au consulat pour affaires qui les intéressent, les personnes dont les noms suivent; on prie ceux qui en auraient connaissance de s'en informer auprès d'eux, ou aux connaissances sont priés d'en donner avis au consulat.

A.	Lacour, Jean-Baptiste
Audibert, Gabriel	Lefèvre, Victor
B.	Leroux, Joseph
Barros, Antoine	Lesage, Prosper
Battifolo (Mme) née Dangiere	Lhomme, Edouard
Bouseu, Clément	Le Fauve, Félix
Bloch, Emmanuel	M.
C.	Mage (Mme Vve) née Barguet
Charbonnet (Mme Veuve) née Moain	McManne (Mme) née Dufoure
Chevallier (Mme Veuve) née Caillard	Menançon, Michel et famille
Chaboisseau, Gustave	Milly, Louise (Mlle)
Chapotin (les héritiers)	Malarché Louis-Charles
Candelier, Adolphe	Macera, Jean-Baptiste (les époux)
D.	Mazeira, Philippe
De Barberies (les frères)	Mouguet, Louis
Desortine-Dembosset, Etienne	Marcou, Lucien
Drouault, Louis	Michel, Antoine
Doiuveau, Théophile	Morin, Petrus
De Fléchier (les frères)	N.
Daveau (Mme) née Leclerc	Nouch—t, Jean-Marie
De Mandé (la famille)	Naudin, Camille
Dazet, Dominique	Newmann, Jean Pierre
Ducles, Jean	P.
Dames, Pierre	Péret, Antoine
Dureau (Mme)	Piquet, Hippolyte
E.	R.
Ebert (Mme Vve) née Wanner	Reymand, Louis-Melchior
Escolsou, Eugene	Romnage (Mme) née Marcilie
F.	Ruffat, Jacques
Fale (Mme Vve) née Stéphanie Gosse ou Tosse	S.
Fixeire (Mme Veuve)	Suau, Auguste
Fumeis (Mme) née Chevalier	Selle, Isidore
Fromant (Mme) née Dubayne	Singher, Camille
Frey, Pierre	T.
G.	Tougnas, Dominique
Gabet, Jean	Tuflier, Nicolas
Girard, Jean-Baptiste	Trouse, Hippolyte
Gueniaert et famille	V.
Galkite, Amédée	Vallée, James (Mme)
H.	Viger, Julien
Haguet (Mme) née Sperier	Valois, Pierre
L.	W.
Laroque (Mme) née Delfosse	Welsch, Jacob
	Y.
	Yauger, Jean Pierre

La Chancellerie du Consulat de France, rue Bienville No 11, entre celles de Chartres et de la Vieille-Levée, est ouverte tous les jours (les dimanches exceptés) de 10 heures du matin à 3 heures de l'après midi. 7 avril

Compagnie d'Assurance Mutuelle du Sun.

Bureau de la Compagnie d'Assurance Mutuelle du Sun, Nlle-Orléans, Rue du Camp, No 61.

ONZIEME ETAT ANNUEL

De la Compagnie d'Assurance Mutuelle du Sun, de la Nlle-Orléans, pour l'Année expirée le 31 Décembre 1866.

Montant de primes pour l'année expirée le 31 Décembre 1866, savoir:
Sur les risques d'incendie....$281,398 30
Sur les risques de mer....33,103 66
Sur les risques de rivière....295,634 48
$650,451 44
Risques non expirés le 31 déc....65,543 00
$722,834 44
A déduire:
Risques non expirés le 31 déc. '65....66,865 00
Primes remboursées le 31 déc. '66....4,597 16
71,462 16
Montant net des primes le 31 déc. '66....$651,342 28
Pertes payées dans la même période:
Sur les risques d'inc. $66,277 15
Sur les risques de mer 40,519 60
Sur les risques de riv. 249,121 60—$338,918 32
Réassurances....4,397 00
Quinze, vingt et vingt-cinq pour cent d'escompte de primes....102,380 61
Montant réservé pour pertes non réglées....60,000 00
Dépenses, taxes, profits et pertes, escompte et intérêt en moins....90,307 62
595,989 45
Bénéfice net....$64,756 83
Montant net des primes....$651,342 28
En moins—montant des primes sur lesquelles il a été remboursé quinze, vingt et vingt-cinq pour cent....352,000 14
Montant net des primes participant au bénéfice....$129,3..

L'actif de la Compagnie est comme suit:
[illegible]

Le tableau qui précède est une copie exacte tirée des livres de la Compagnie.
THOMAS SLOO, Président.
THOS. ANDERSON, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE,
Paroisse d'Orléans, ville de la Nouvelle-Orléans.
Assermenté et signé par devant moi, ce 28 janvier 1867.
G. H. BEAUGHN,
Deuxième Juge de Paix de la Paroisse d'Orléans.

Les Directeurs ont résolu de payer du pour cent d'intérêt, sur les certificats de profit non encore payés, à partir du 28 février prochain, et de rembourser à partir de la dite date, CINQUANTE POUR CENT des profits de 1864. Il a été aussi déclaré un dividende scrip de CINQUANTE POUR CENT sur le montant net des primes (participant profit) de l'année expirée le 31 décembre 1866, et il sera émis des certificats à cet effet à partir du 15 mars prochain.

THOMAS SLOO, Président.
JOHN G. GAINES, Vice-président.
Thos. ANDERSON, Secrétaire.

DIRECTEURS:

John G Gaines	E T Lonsdale
John C Ricks	Sumter Turner
E J Hart	P Byrne
J H Stauffer	J S Ross
Henry Renshaw	Thos. A. James
Thomas Sloo	J G Bertelt

14 fev—1y

LOTERIE DE L'ETAT DU KENTUCKY.

NUMERO SIMPLE.

MURRAY, EDDY & CO., directeurs.

GROS LOT......$50,000.

Loterie de l'Etat du Kentucky, au profit du Collége Shelby.

Classe G—Pour être tirée à COVINGTON, Ky, LUNDI, 15 AVRIL 1867.

PLAN.

1 lot de	$50,000	soit	$50,000
1 lot de	20,000	soit	20,000
1 lot de	5,000	soit	5,000
1 lot de	7,000	soit	7,000
1 lot de	5,000	soit	5,000
1 lot de	5,000	soit	10,000
20 lots de	1,000	soit	20,000
50 lots de	500	soit	25,000
155 lots de	200	soit	31,000
250 lots de	125	soit	27,500

— Lots d'approximations: —

9 approximations, de $300 pour les neuf unités restantes de la même dizaine du numéro gagnant le lot de $50,000 soit....$2,700

9 approximations, de $250 pour les neuf unités restantes de la même dizaine du numéro gagnant le lot de $20,000 soit....2,250

9 approximations, de $200 des neuf unités restantes de la même dizaine du numéro gagnant le lot de $8,000 soit....1,800

9 approximations, de $150 pour les neuf unités restantes de la même dizaine du numéro gagnant le lot de $7,000 soit....1,350

9 approximations de $100 pour les neuf unités restantes de la même dizaine du numéro gagnant le lot de $5,000, soit....900

9 approximation, de $100 pour les neuf unités restantes de la même dizaine du numéro gagnant le lot de $5,000, soit....900

827 lots s'élevant à....$217,600

Billet entier $12; demi-billet $6; quart de billet $3; dixième de billet $1 50;

Les lots sont payés en plein, sans déduction.

Les demandes de billets sont remplies au retour de la malle, et les tirages sont envoyés aux acheteurs, avec explication du résultat de chaque placement, dès que le tirage est achevé.

S'adresser à CHAS T. HOWARD, marchand ayant licence, No 40, rue du Camp.

Lock Box 882, du bureau de Poste de la Nlle-Orléans

Compagnie d'Assurance Mutuelle de la Louisiane.

TREIZIEME ETAT ANNUEL.

CONFORMEMENT à la Charte, la Compagnie publie l'état suivant:

Total des primes de l'année expirée le 28 février 1867....$838,130 13
Savoir: Primes d'incendie....$403,774 85
Primes de mer....201,377 22
Primes de rivière....232,974 06
$838,130 13
En moins, primes remboursées....$4,313 10
En moins, primes non expirées....40,394 00
$44,707 10
Montant net des primes....$793,423 03
Pertes payées,
Pertes par l'incendie....$140,352 80
Pertes sur mer....131,989 20
Pertes sur les rivières....204,175 35
$476,517 35
Réassurances....43,991 33
Dépenses taxes, intérêts, escompte, etc....56,273 87
Escompte au lieu de scrip....77,770 36
$653,945 92
Bénéfice net....$139,477 41

L'actif de la Compagnie est comme suit:
Placé en propriétés foncières....$36,850 52
Placé en hypothèque sur propriétés foncières....85,982 50
Placé en bons de la ville et autres....82,220 00
Placé en actions de banque et autres....111,065 00
Placé en scrip de Compagnies d'Assurance....121,727 07
Prêts sur garanties....22,150 00
Effets....34,958 47
Primes en voie de perception....161,616 31
En caisse....162,886 31
$739,448 31

Le tableau qui précède est une copie exacte des livres de la Compagnie.

CHAS. BRIGGS, Président.
J. P. ROUX, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE.
Paroisse d'Orléans, ville de la Nouvelle-Orléans.
Assermenté et signé pardevant moi, ce 19 mars 1867.
PAUL W. COLLENS,
Troisième Juge de Paix.

Les Directeurs ont résolu de déclarer un dividende-scrip de trente pour cent sur le montant net des primes de l'année expirée le 28 février 1867, pour les profits et il sera émis des certificats à partir du 1er juillet prochain.

Il sera payé, le deuxième lundi de mai 1867, aux porteurs, un intérêt de six pour cent sur tous les certificats de scrip en circulation.

CHAS BRIGGS, Président.
ANT CARRIERE, Vice-Président.
J. P. ROUX, Secrétaire.

—DIRECTEURS—

Charles Briggs,	A R Montgomery,
Ant Carriere,	Chas Weishaar,
Geo A Fosdick,	A Lelour,
Mason Pilcher,	Frank Williams,
R Brugier,	Thomas Byrne,
Chas Lafitte	John Thornhill,
John S. Maunsell,	W A Violett,
P Anderson,	D Piaggio,
Alfred Kearny,	Hugh Macdonald,
A Freret,	Harlow J Phelps,
Geo W Dunbar,	Wm M Pinckard,
E F Stockmeyer,	Henry H Bryan,
Geo W Hynson,	John S Walls,
Arch'd Montgomery,	J B Ebers,
Henry J Vose,	George Foster,
E Marquez,	Andrew Stewart,

21 mars— L B Pothier.

BUREAUX DE LA COMPAGNIE D'ASSURANCE "ATLANTIC", de la Nlle-Orléans,

19 CAMP.

Nlle-Orléans, 3 juillet 1866.

CETTE Compagnie est prête à assurer contre les risques d'incendie, de mer, de rivière et de transport par terre, aux conditions les plus favorables.

EDWARD RIGNEY, Président;
WM. P. KELLOGG, Vice-Président
C. P. JANVIER, Secrétaire

DIX-SEPTIEME ETAT ANNUEL

Compagnie d'Assurance Mutuelle du Crescent de la Nlle-Orléans.

Nlle-Orléans, 22 mai 1866.

LES Directeurs, conformément à la charte, soumettent l'état suivant des affaires de la Compagnie, le 30 avril 1866:

Primes d'incendie....$762,131 71
Primes de marine....128,905 10
Primes de rivière....586,549 38
$1,037,380 45
Montant des primes expirées....936,661 44
Pertes payées et estimées....
Pertes d'incendie....$34,492 05
Pertes de marine....79,646 05
Pertes de rivière....348,243 36
Escompte pour paiement....79,762 37
Taxes payées....36,192 34
Réassurances payées....61,367 21
Profits et pertes, y compris les dépenses, timbres, escompte en moins, &c....
[illegible]....149,166 00
978,730 21
Bénéfice net....
Montant des primes participant au dividende scrip....$257,751 29
L'actif de la Compagnie est comme suit:
Billets garantis par hypothèques....$ 60,445 00
Billets garantis par actions....30,336 45
Billets à recevoir....51,158 51
Effets....89,000 00
Propriétés foncières....
Actions et en bons consolidés et en bons de la ville....79,000 00
Placé en actions de banque....90,390 00
Scrip et actions d'assurance....38,258 02
Compagnie du Dry Dock Valette....1,875 00
En caisse....
Primes en voie de perception....106,610 50
$347,139 96

Le tableau qui précède est exact et une copie exacte tirée des livres de la Compagnie.

THOMAS A. ADAMS, Président.
HENRY V. OGDEN, Secrétaire.

La Compagnie payera un intérêt de 6 pour cent comptant, sur tous ses certificats non payés de scrip aux porteurs légaux des dits certificats, à partir du deuxième lundi de juillet prochain.

Les Directeurs ont également déclaré un dividende scrip de SOIXANTE pour cent sur les primes expirées et ayant droit de participer pour l'année expirée le 30 avril 1866, et il sera émis des certificats, pour le dit dividende à partir du premier lundi d'août prochain.

THOMAS A. ADAMS, Président.
SAMUEL H. KENNEDY, Vice-Président.
HENRY V. OGDEN, Secrétaire.

—DIRECTEURS—

Thos. A. Adams,	Sam'l H. Kennedy,
C. D. Buddecke,	James J. Hanne,
Sam'l B. Newman,	A. Dutbill,
H. Foley,	Wm. Edwards,
I. Norman Jackson,	A. Obel,
Thomson,	A. G. Roeding.

26 mai—1an

Compagnie d'Assurance MUTUELLE DES MARCHANDS

DOUZIEME ETAT ANNUEL

CONFORMEMENT à sa charte, la Compagnie publie l'état suivant de ses affaires:

Montant des primes pour l'année expirée le 31 mai 1866, y compris les primes non expirées de l'année précédente:
Sur les risques d'incendie....$986,168 00
Sur les risques de rivière....471,135 02
Sur les risques de mer....347,232 2.
Total des primes....$1,794,554 22
En moins—Primes non expirées le 31 mai 1866....$231,315
Primes remboursées....35,369 56
$1,265,426 00
Montant net des primes du 31 mai 1866....$1,518,069 64
Pertes payées pendant l'année:
Sur les risques d'incendie....$262,772 16
Sur les risques de rivières....349,526 30
Sur les risques de mer....251,322 28
$863,625 44
Taxes....30,964 17
Réassurances, Profits et Pertes....175,893 50
Remboursé, 10 et 15 pour 0/0....70,302 76
$1,448,160 81
Intérêts, moins dépenses....$42,985 25
2,549 27
Bénéfice net....$421,386 85
Montant net des primes au 31 mai 1866....$1,518,069 64
Moins montant des primes sur lesquelles il a été remboursé 10 et 15 0/0....237,995 64
Montant des primes participant aux profits....280,134 6
L'actif de la Compagnie est comme suit:
En caisse....$286,426 97
Propriétés foncières....147,961 59
Billets garantis par hypothèques....166,515 71
Billets garantis par nantissements....54,237 15
Actions de Banques....170,760 00
Primes en voie de perception....112,290 89
Effets à recevoir....119,127 44
Scrips d'autres Compagnies mutuelles....11,265 00
Bons de l'Etat de la Louisiane....1,000 00
Actions de la Presse "Levee Steam"....45,780 00
Actions du Dry Dock Valette....4,375 00
Actions de la Compagnie du Gaz....4,000 00
Bons de la ville....25,400 00
$140,00
En moins
Intérêts dûs et non réclamés....$31,272 00
Intérêts à payer en juillet....54,189 36
$85,547 44
Scrip de 1859 payable en juillet....185,663 00
Primes non échues le 31 mai 1866....221,315 00
$1,101,569 91
Actif net....$1,101,569 91

ETAT DE LA LOUISIANE,
Paroisse d'Orléans,
Nouvelle-Orléans, 5 juin 1866.

Qu'on se souvienne que le cinq juin 1866, pardevant moi soussigné, juge de paix dans et pour la dite paroisse, se sont présentés John Pemberton, Président, et Paul Fourchy, secrétaire de la Compagnie d'Assurance Mutuelle des Marchands, lesquels ayant été dûment assermentés, conformément à la loi, ont déclaré que le tableau ci-dessus est une copie exacte des livres de la compagnie.

JOHN PEMBERTON, Président.
P. FOURCHY, Secrétaire.
Assermenté et signé devant moi, ce — juin 1866.
PAUL W. COLLENS,
Troisième Juge de paix.

A une assemblée des Directeurs, tenue le 5 juin 1866, il a été résolu de déclarer un dividende en scrip, de QUARANTE POUR CENT sur les primes nettes de l'année, pour lequel des certificats de scrip seront émis le premier lundi prochain. Il a été aussi résolu de PAYER le second lundi de juillet prochain, LA BALANCE DES SCRIPS restant de L'ANNEE 1859 et de six pour cent d'intérêt, sur tous les scrips en circulation, mais pas la Compagnie.

DIRECTEURS.

John Pemberton,	Ed. Duparnes,
Pierre Fouts,	David McCoard,
Geo Beaury,	F. Mospero,
E. Z. Rolf,	[illegible]
J. J. Fernand	L. F. Genoese,
M. Puig	[illegible]

AVIS.

DES propositions cachetées, en duplicata, seront reçues jusqu'au 8 avril 1867, à midi, pour fournir au Département des vivres des Etats-Unis,
livres de PLATS-COTES DESOSSES, en
livres de meilleur RIZ, dans de bons barils
livres de SUCRE BRUT égal au No 14 d
gallons de CONCOMBRES EN CORNICHONS en barils, de 15 ou 20 gallons, peints et à cercles de fer.

Tous ces articles devront être de la meilleure qualité, dans d'excellents contenants, et devront être livrés à la Levée "Anchor" de cette ville, dans les 30 jours qui suivront l'ouverture des propositions.

Aucune proposition ne sera reçue de ceux qui n'ont pas remplis les conditions de marchés antérieurs conclus avec le gouvernement.

Les paiements se feront en fonds qui seront en mains, dans le moment, pour être distribués.

Les propositions devront être adressées au soussigné et marquées "Propositions."

A. BECKWITH,
Bvt. Maj. Gen. et C. des Vivres de l'A. des E.-U.
Nlle-Orléans, Lne, 26 mars 1867. 27 mars—au 8 av.

Compagnie d'Assurance Mutuelle de la Nlle-Orléans,

SEPTIEME ETAT ANNUEL.

CONFORMEMENT à sa charte la Compagnie présente l'état suivant:

Montant des primes non expirées en 1865....$36,294 00
Primes dans l'année expirée le 31 décembre 1866:
Sur les risques d'incendie....$297,126 25
Sur les risques de mer....4,099 74
Sur les risques de rivière....64,987 45
366,009 44
Total des primes....$401,303 44
En moins: Primes non expirées le 31 décembre 1866....$101,439 00
Primes remboursées....3,459 41
104,898 41
Total des primes....$296,405 03
Pertes: Sur les risques d'incendie....$96,273 48
Sur les risques de mer....35,142 53
Sur les risques de rivière....35,933 36
$219,348 92
Taxes....13,670 61
Réassurances....11,318 03
Dépenses générales, comptes d'intérêt....13,739 77
Intérêt de scrip....24,397 00
282,475 13
Bénéfice net....$94,009 90
L'actif de la Compagnie est comme suit:
Effets garantis par hypothèques....$189,204 92
Primes en voie de perception....63,308 42
Bons consolidés et bons de la ville....56,450 00
Placé en actions de la Compagnie du Gaz....27,760 00
Placé en actions de la Compagnie de Chemin de Fer de la ville....3,300 00
Scrips de compagnie d'assurance mutuelle....79,725 00
Compagnie de la Bourse des Négociants....1,000 00
Propriété foncière....6,078 44
Compagnie Valette Dry Dock....10,000 00
En caisse....57,126 19
506,215 17
En moins: Intérêt de scrip, non réclamé....$6,580 00
Intérêt (dû en mars) sur les scrips non encore payés....24,377 00
Réclamations non réglées....7,856 00
38,842 00
$467,372 37

ETAT DE LA LOUISIANE,
Paroisse d'Orléans, Ville de la Nlle-Orléans.

Qu'on se souvienne qu'aujourd'hui 9 janvier 1867, pardevant moi, soussigné, Juge de paix dans et pour la dite paroisse, se sont présentés J. Tuyes, Président, et J. W. Hincks, Secrétaire de la Compagnie d'Assurance Mutuelle de la Nouvelle-Orléans, lesquels ayant été assermentés conformément à la loi, ont déclaré que le susdit tableau est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.

J. TUYES, Président,
J. W. HINCKS, Secrétaire.
Assermentés et signé pardevant moi, ce 9 janvier 1867.
PAUL W. COLLENS,
Troisième Juge de Paix de la Paroisse d'Orléans.

Le 7 du courant, à une réunion des Directeurs, il a été résolu de déclarer un dividende-scrip de VINGT-CINQ pour cent sur le montant net des primes de la Compagnie pour l'année expirée le 31 décembre 1866—dividende pour lequel il sera émis des certificats à partir du 1er mars prochain. Il a été résolu en outre de payer, à partir du deuxième lundi de mars prochain, SIX pour cent d'intérêt sur tous les scrips non encore payés de la Compagnie.

Directeurs:

Geo. Urquhart,	Wm Stevens,
A. Rochereau,	Chs. Lafitte,
G. W. Babcock,	A. Schreiber,
J. A. White,	John Gauche,
W. F. Vredenburgh,	J. M. Lapeyre,
T. B. Blanchard,	J. Tuyes.

10 janv—30 fevrier—1 an

COMPAGNIE d'Assurance Mutuelle des Citoyens

DIXIEME ETAT ANNUEL.

CONFORMEMENT à sa charte, la Compagnie publie l'état suivant de ses affaires:

Total des primes pour l'année expirée le 30 novembre 1866....$386,315 35
Primes d'incendie....$231,423 04
Primes de mer....96,218 61
Primes de rivière....58,673 70—$386,315 35
Moins les risques non expirés....$47,946 00
Primes remboursées....2,942 00
50,888 00
Montant net des primes....$335,427 29
Pertes payées:
Pertes par l'incendie....$102,194 93
Pertes sur mer....104,111 32
Pertes sur les rivières....12,047 23
$224,378 48
Réassurance....10,462 11
Remboursements de vingt et vingt-cinq pour cent....30,019 74
Plus, les frais, les taxes de revenu intérieur, les profits et pertes, l'intérêt sur le scrip, l'intérêt en moins, etc....31,261 31—296,116 84
Bénéfice net....$39,310 63
Montant net des primes le 30 nov. 1866....$335,427 29
Moins, le montant sur lequel il a été remboursé vingt et vingt-cinq pour cent....176,686 20
Montant participant au bénéfice....$144,761 05
L'actif de la Compagnie est comme suit:
Effets....$36,103 37
Primes en voie de perception....110,967 06
Placé en bons de banques....71,301 00
Prêts sur garanties....36,427 70
Prêts sur hypothèques....12,387 43
Placé en bons de chemins de fer....9,350 00
Placé en scrip de compagnies d'assurance....20,002 00
En caisse....30,340 22
$346,778 23

Le tableau qui précède est une copie exacte tirée des livres de la Compagnie.

O. GAILLARD, Président.
H. CASTAREDE, secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE,
Paroisse d'Orléans, ville de la Nouvelle-Orléans.
Assermenté et souscrit pardevant moi, ce 17 décembre 1866.
PAUL W. COLLENS,
Troisième Juge de Paix.

Les Directeurs ont résolu de déclarer un dividende scrip de vingt-cinq pour cent sur le montant net des primes participant au bénéfice, pour l'année expirée le 30 novembre 1866, pour lequel il sera émis des certificats, à partir du deuxième lundi de février prochain. Ils ont de plus résolu de payer six pour cent d'intérêt sur le scrip non encore payé, à partir du deuxième lundi de février 1866.

DIRECTEURS:

J. Lorber,	A. Miltenberger,
A. Verlein De Gray,	J. Lemore,
John Gauche,	L. Grand,
Jno A. White,	T. Avendano,
O. Gaillard,	A. H. D'Mesa,
J. A. Stoufe,	F. Mathou,
	A. Bidault.

Bureau, rue Carondelet, No 3.

Compagnie d'Assurance de L'UNION DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

Neuvième état annuel de la Compagnie d'Assurance de l'Union, publié ainsi que l'exige la loi et sa charte.

Montant des primes reçues dans l'année expirée le 30 avril 1866—
Primes sur les risques d'incendie....$122,397 94
" " " des rivières....51,721 16
" " " des mers....45,538 79
202,657 89
En moins, primes remboursées....2,435 44
200,222 44
Primes non expirées le 30 avril 1866....32,271 31
232,509 74
Pertes payées dans la même période, savoir:
Pertes par les incendies....$23,615 79
sur les rivières....34,209 46
sur les mers....35,411 43
Total des pertes....93,236 61
Ré-assurances....7,616 20
Dépenses, intérêt sur le scrip et le profit, compte de pertes moins l'escompte et compte d'intérêt....74,391 38
Taxes et Revenu interne....7,054 72
Quinze pour cent remboursé....30,924 27
On réserve, pour lesquels non expirés....23,647 13—236,871 44
Bénéfice net....$41,629 3
L'actif de la Compagnie est comme suit:
Billets de capital....129,129 1
Prêts garantis par hypothèque....6,786
Prêts garantis....27,839 12
Effets pour primes....31,158 61
Actions, bons et autres garanties....125,006 33
En caisse....61,724 45
Comptes individuels pour primes....39,976 77
Propriétés foncières....18,507 70
482,399 8

Le susdit tableau est une copie exacte, tirée des livres de la Compagnie.

A. CHIAPELLA, Président.
M. CRAWFORD secrétaire.

Etat de la Louisiane,
Paroisse d'Orléans—Ville de la Nlle Orléans
Assermenté et signé pardevant moi, ce 2 mai 1866.
S. MAGNER, notaire public.

Les Directeurs ont déclaré en faveur des actionnaires, un dividende de vingt piastres et 48 cents par action. Ledit dividende sera porté au crédit du stock non payé.

Il a été aussi résolu de payer SIX pour cent d'intérêt, sur les certificats non payés de scrip, aux porteurs desdits certificats, à partir du 14 du courant.

La Compagnie continue d'assurer contre les périls des mers, des rivières, et contre les pertes ou dommages occasionnés par l'incendie, aux taux courants de prime, et rembourse vingt pour cent aux personnes qui se font assurer.

DIRECTEURS:

J. H. Elmer,	L. F. Généres,
A. Chiapella,	R. W. Ogden,
R. W. Adams,	W. B. Schmidt,
C. Kohn,	J. J. Fernandez,
J. A. Seignouret,	A. Conte,
Jno J. Adams,	A. Brousseau,
Vr Barthe,	J. Goldstein

S. Balov

COMPAGNIE D'ASSURANCE Des Pilotes et des Commerçants de la Nouvelle-Orléans.

BUREAU, RUE CARONDELET No. 38.

CETTE Compagnie est libre d'émettre des polices contre les PERTES ou les AVARIES causées par les incendies et contre les PERILS des MERS et des RIVIERES, aux taux courants de prime.

Le livre de souscription au capital de la Compagnie est encore ouvert au bureau de la Compagnie, pour ceux qui désirent profiter des avantages des DIVIDENDES AU COMPTANT, avantages que donne la Charte de la Compagnie.

—DIRECTEURS—

JAMES HEWITT, de la maison Hewitt, Norton & Co
JOS. W. CARROLL, de la maison Carroll Hoy & Co
W. A. JOHNSON, de la maison W. A. Johnson & Co
J. W. BURBRIDGE, de la maison J W Burbridge & Co.
J. I. NOBLE, de la maison Eattie & Nobl
MOSES GREENWOOD, de la maison M. Greenwood & Son.
ALFRED S. HUNTINGTON, de la maison Huntington & Bro.
J. G. BROWN, de la maison Cummings, Brown & Co.
JOHN PHELPS, de la maison John Phelps & Co.
MARSHALL J. SMITH, de la maison Marshall J. Smith & Co.
I. CAULFIELD, de la maison Keep & Caulfield.
JOHN CHAFFE, de la maison John Chaffe & Bro.
L. H. TERRY, de la maison Lacey, Terry & Co.
J. D. BLAIR, de la maison J. D. Blair & Co.
T. M. SCOTT, de la maison T. M. Scott & Co.
WM. BALL, de la maison Wheelock, Finlay & Ball.
ALF. H. ISAACSON, de la maison Isaacson, Seixas & Co.
F. S. WILTZ, de la maison Flanché & Wiltz.
RICHARD MILLIKEN, de la maison Milliken & Brother.
SAMUEL B. MOORE, de la maison Samuel B. Moore & Co.
WM. H. HENNING, de la maison Wm. H. Henning & Co.
S. McNEIL VANCE, de la maison Byrne, Vance & Co
HUGH McCOLL. ROBERT PITKIN,
W. B. TULLIS
MICHEL MUSSON, Président.
HARMON DOANE, Vice-Président.
ED. A. PALFREY, Secrétaire.

VENTES JUDICIAIRES.

Marie-Léontine-Rosa Ferrier, tutrice, la Dame L. Porée, intervenante, vs Charles Briggs.

QUATRIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans.—No 18,964.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Quatrième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai, le VENDREDI, vingt-six d'avril 1867, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles de Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété décrite comme suit:

QUATRE CERTAINS TERRAINS situés au faubourg Delassize, dans le Quatrième District de cette ville, désignés par les numéros Un, Deux, Trois et Quatre, dans l'îlet numéro Vingt, suivant plan dressé par B. Buisson, voyer, le 26 d'avril 1836 et déposé en l'étude de Félix Grima, alors notaire public en cette ville.

Lesdits terrains sont contigus et mesurent, chacun, cent sept pieds sept pouces et demi de face à la rue Pleasant sur les profondeurs ci-après, savoir: Le No Un, soixante pieds six pouces à la rue Plaquemines et cinquante-trois pieds sur la ligne limitrophe du No Deux. Le No Deux, cinquante-trois pieds sur la ligne limitrophe du No Un, et quarante-cinq pieds trois pouces et deux tiers sur la ligne limitrophe du No Trois. Le No Trois, quarante-cinq pieds sept pouces et deux tiers sur la ligne limitrophe du No Deux et trente-huit pieds sept pouces et un tiers sur la ligne limitrophe du No Quatre. Le No Quatre, trente huit pieds onze pouces et un tiers sur la ligne limitrophe du No Trois, et trente et un pieds onze pouces sur la ligne à l'opposé et face à la rue Prytanee.

Le tout mesure anglaise.

Lesdits terrains ont été primitivement acquis par John Dawson, de Samuel Hermann, Junr., par acte au rapport dudit notaire Grima, en date du 23 mai 1836.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication.

HARRY T. HAYS, Shérif de la Paroisse d'Orléans.

25 mars—avril 2,16,16,26

LA COMPAGNIE D'ASSURANCE MUTUELLE DES MARCHANDS vs HENRY L. GOODRICH.

TROISIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—No 19,713—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Troisième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le SAMEDI, quatre mai 1867, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles de Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété ci-après décrite, savoir:

QUATRE CERTAINS TERRAINS situés dans le Quatrième District de la Nlle-Orléans, dans l'îlet No Trente-Cinq, d'après le plan général dudit faubourg, compris entre les rues Jackson, Josephine, Plaquemines et Chesnut, mesurant comme suit, savoir: Le No Cinq, vingt-quatre pieds de face à la rue Chesnut sur cent quarante-et-une pieds deux pouces et six lignes de profondeur.—Le No Six mesure vingt-six pieds six pouces et deux lignes de face à la rue Chesnut, sur cent vingt-sept pieds neuf pouces et six lignes de profondeur. Le No Vingt Trois mesure vingt six pieds et sept pouces de face à la rue Chesnut sur cent vingt-sept pieds neuf pouces et six lignes de profondeur. Et le No Vingt Quatre mesure vingt-six pieds six pieds et sept lignes de face à la rue Chesnut, sur cent vingt-sept pieds neuf pouces et six lignes de profondeur, entre lignes parallèles, mesure américaine, et sont désignés par les mêmes numéros, d'après un plan dressé par H. Grant, ci-devant voyer, daté du 20 mars 1846 et déposé en l'étude de L. R. Kenny, autrefois notaire public.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, priviléges, servitudes et avantages y attachés et y appartenant.

Cette propriété appartient au défendeur au moyen de l'acquisition qu'il en a faite de C. Goodwin, suivant acte au rapport de D. I. Ricardo, ci-devant notaire public en cette ville, en date du 22 juin 1859.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication.

HARRY T. HAYS, Shérif de la paroisse d'Orléans.

2 avril—11,20,27—mai 4

James Welsh vs. John C. Barelli et Joseph Mitchell.

CINQUIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—No 16,223—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cinquième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le MARDI trente avril 1867, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles de Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit:

Un certain ILET DE TERRE, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, connu comme la "RAFFINERIE DE SUCRE DE LA LOUISIANE" et situé dans la paroisse d'Orléans, en amont de la ville et borné par la Levée, par le chemin Poydras, ayant cent quatre pieds quatre pouces et cinq lignes de profondeur, le tout plus ou moins, [illegible].

Ensemble avec toutes les machines et ustensiles y attachées.

Saisie dans l'affaire ci-dessus

Conditions—Le quart du montant de l'adjudication, comptant, et la balance à un et deux ans de crédit, en billets du débiteur, portant intérêt à huit pour cent, jusqu'au paiement, avec privilége et hypothèque sur la propriété vendue.

HARRY T. HAYS, Shérif de la Paroisse d'Orléans.

30 mars—avril 6,13,20,27

Succession de Ferry vs. Warfield.

DEUXIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans—No 6,921—En vertu d'un ordre de vente à moi adressé par l'Honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le MARDI seize avril 1867, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles de Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit, savoir:

UN TERRAIN situé au faubourg de l'Annonciation, Premier District de cette ville, désigné par le No Un, sur l'îlet compris entre les rues Prytanee, Rochefort, Terpsichore, [illegible], le tout mesure anglaise.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, consistant en une maison en briques à deux étages, couverte en ardoise, cuisine, et tous les accessoires.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

CONDITIONS—Le quart du montant de l'adjudication, comptant, et la balance à 12 mois de crédit, en billets portant intérêt à raison de huit pour cent par an, garantis par hypothèque sur la dite propriété.

HARRY T. HAYS, Shérif de la Paroisse d'Orléans.

15 mars—2 av. avr 2,9,16

Maison de Résidence en Briques, à trois étages, à l'encan par le Shérif.

SUCCESSION de feue MARIE VIRGINIA CHEW, décédée, épouse de MARTIN O. KENNEDY.

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—No 25,623—En vertu d'un ordre de vente rendu le 6 mars 1867 et à moi adressé par l'Honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai, le MARDI, vingt trois d'avril 1867, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs rue Royale, entre celles de Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit:

UN TERRAIN situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Moreau, des Architectes, du Port et St Ferdinand, mesurant vingt-trois pieds trois pouces de face à la rue Moreau, sur cent vingt-sept pieds de profondeur, et ayant front sur la rue des Architectes.

Ensemble avec la MAISON de Résidence en briques, à trois étages, ayant six chambres, une cuisine en briques à trois étages, ayant huit chambres, cour pavée, &c. La maison porte le No 52, sur la rue Moreau.

Cette propriété appartient à ladite succession au moyen de l'acquisition que la défunte en avait faite de la succession de Celeste Black, veuve de Bernard Bourdis, suivant acte au rapport de E. Barnett, notaire public en cette ville, en date du 13 juin 1855.

Le plan sera exposé à la Bourse quelques jours avant la vente.

Conditions—Un tiers du prix payable comptant et la balance à un et deux ans de crédit, en deux sommes d'égal montant, en billets de l'acquéreur, garantis par hypothèque spéciale sur la propriété et portant intérêt au taux de huit pour cent l'an, de la date au paiement. La propriété devra être assurée au montant total de sa valeur et la police devra être transférée à l'administrateur.

HARRY T. HAYS, Shérif de la Paroisse d'Orléans.

22 mars—30; avril 9,16,23

W. H. LETCHFORD vs. A. D. KELLY.

SIXIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans.—No 10,878—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Sixième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le MARDI, seize d'avril 1867, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles de Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit:

Deux certains terrains situés dans la Municipalité No Deux (aujourd'hui le Premier District) de cette ville, dans l'îlet borné par les rues des Magasins, Poydras, Fourchet et Lafayette désignés par les numéros Un et Deux, d'après un plan dressé par A. G. Blanchard, arpenteur, daté du 14 mars 1849 et annexé à un acte au rapport de H. B. Cenas, ci-devant notaire public en cette ville, en date du 20 février 1850.

Le No Un mesure vingt-six pieds neuf pouces et cinq lignes de face à la rue des Magasins et vingt-six pieds dix pouces de largeur, derrière et face à la rue Fourchet, sur une profondeur de cent quarante-sept pieds cinq pouces et quarante-huit pieds dix pouces sur la ligne du côté de la rue Poydras et cent quarante-huit pieds dix pouces sur la ligne limitrophe du No Deux.

Le No Deux mesure vingt-six pieds neuf pouces et cinq lignes de face à la rue des Magasins et vingt-six pieds dix pouces de largeur, derrière et face à la rue Fourchet, sur une profondeur de cent quarante-huit pieds dix pouces sur la ligne limitrophe du No Un et cent cinquante pieds dix pouces sur la ligne limitrophe du No Trois.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

Cette propriété appartient au défendeur pour lui être échue en partage suivant acte au rapport dudit notaire Cenas, en date du 20 février 1850.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

HARRY T. HAYS, Shérif de la Paroisse d'Orléans.

15 mars—25—2,9,16 avril

Valentine Springer vs Sieur et Dame Thomas Mers.

CINQUIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans.—No 16,281—En vertu d'un writ de fieri facias contre Thomas Mers, à moi adressé par l'Honorable Cinquième Cour de District de la Nlle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le LUNDI, vingt-deux d'avril 1867, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles de Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit:

Un certain terrain ou une certaine portion de terrain situés au faubourg Franklin, Troisième District de cette ville, désignés par le numéro quatre de l'îlet numéro soixante-cinq, borné par les rues d'Espagne, Mandeville, Claiborne, St Avide et Prosper, mesurant trente-un pieds onze pouces et cinq lignes de face à la rue d'Espagne sur cent vingt-quatre pieds six pouces et six lignes de profondeur.

Ensemble, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication.

HARRY T. HAYS, Shérif de la Paroisse d'Orléans.

11 mars—30 avril 9 15 22

E. F. MIOTON vs AUGUSTE DAVIS

SIXIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans, No 19,521—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Sixième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le SAMEDI six d'avril 1867, à 4½ heures P. M., sur les lieux ci-après désignés, à la vente publique et adjudication de—

Les meubles meublants et effets qui se trouvent dans la maison occupée par le défendeur et située rue Royale près celle de l'Hôpital, dans le Deuxième District de cette ville, suivant inventaire déposé en mon bureau pour recours.

Saisis dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

HARRY T. HAYS, Shérif de la Paroisse d'Orléans.

VENTES JUDICIAIRES.

La ville de la Nouvelle-Orléans, pour l'usage et au profit, etc., vs Charles T. Emlin.

TROISIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans.—No 19,636.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Troisième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le MARDI neuf d'avril 1867, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit:

Quinze îlets de terre désignés par les numéros dix, onze, quatorze, quinze, dix-huit, dix-neuf, vingt-deux, trente-cinq, trente-six, trente-sept, trente-huit, trente-neuf, quarante, quarante et un, quarante-deux, d'après un plan dressé par Louis H. Pillié, Voyer de la ville, daté du 2 janvier 1860 et déposé pour recours, dans le No Vingt du Livre de plans No 1 a.

L'ILET No. DIX est borné par les rues Quatrième et Cinquième, le Canal projeté et la terre d'un propriétaire inconnu, mesurant trois cent quatre-vingt dix pieds de face sur chacune des rues Quatrième et Cinquième et deux cent quarante pieds de face au Canal projeté et deux cent quarante pieds de face sur la ligne limitrophe de terres de propriétaire inconnu.

L'ILET No. ONZE est borné par les rues Cinquième et Sixième, le Canal projeté et les terres de propriétaires inconnus, mesurant trois cent quatre-vingt dix pieds de face sur chacune des rues Cinquième et Sixième, deux cent quarante pieds de face sur le Canal projeté et deux cent quarante pieds de face sur la ligne limitrophe de terres de propriétaires inconnus.

L'ILET No. QUATORZE est borné par les rues Sixième et Septième, le canal projeté et les terres de propriétaires inconnus, mesurant trois cent quatre-vingt dix pieds de face sur chacune des rues Sixième et Septième, deux cent quarante pieds de face sur le canal projeté et deux cent quarante pieds de face sur la ligne limitrophe de terres de propriétaires inconnus.

L'ILET No. QUINZE est borné par les rues Septième et Huitième, le canal projeté et les terres de propriétaires inconnus, mesurant trois cent quatre-vingt dix pieds de face sur chacune des rues Septième et Huitième, deux cent quarante pieds de face au canal projeté et deux cent quarante pieds de face sur la ligne limitrophe de terres de propriétaires inconnus.

L'ILET No. DIX-HUIT est borné par les rues Huitième et Neuvième, le canal projeté et les terres de propriétaires inconnus, mesurant trois cent quatre-vingt dix pieds de face sur chacune des rues Huitième et Neuvième, deux cent quarante pieds de face au Canal projeté et deux cent quarante pieds de face sur la ligne limitrophe de terres de propriétaires inconnus.

L'ILET No. DIX-NEUF est borné par les rues Neuvième et Dixième, le Canal projeté et les terres de propriétaires inconnus, mesurant trois cent quatre-vingt dix pieds de face sur chacune des rues Neuvième et Dixième, deux cent quarante pieds de face à Canal projeté et deux cent quarante pieds de face sur la ligne limitrophe de terres de propriétaires inconnus.

L'ILET No VINGT DEUX est borné par les rues Dixième et Onzième, le Canal projeté et les terres de propriétaires inconnus, mesurant trois cent quatre-vingt-dix pieds de face sur chacune des rues Dixième et Onzième, deux cent quarante pieds de face au Canal projeté et deux cent quarante pieds de face sur la ligne limitrophe des terres de propriétaires inconnus.

L'ILET No TRENTE-CINQ est borné par les rues Dix-septième et Dix-huitième, le Canal projeté et les terres de propriétaires inconnus, mesurant trois cent quatre-vingt-dix pieds sur chacune des rues Dix-septième et Dix-huitième, deux cent quarante pieds de face au Canal projeté et deux cent quarante pieds de face sur la ligne limitrophe de terres de propriétaires inconnus.

L'ILET No TRENTE SIX est borné par les rues Dix-septième et Dix huitième, le Canal projeté et les terres de propriétaires inconnus, mesurant trois cent quatre-vingt dix pieds de face sur chacune des rues Dix-septième et Dix-huitième, deux cent quarante-deux pieds de face au Canal projeté et deux cent quarante pieds de face sur la ligne limitrophe de terres de propriétaires inconnus.

L'ILET No TRENTE-SEPT est borné par les rues Dix-huitième et Dix-neuvième, le Canal projeté et les terres de propriétaires inconnus, mesurant trois cent quatre-vingt-dix pieds de face sur chacune des rues Dix-huitième et Dix-neuvième, deux cent quarante pieds de face au Canal projeté et deux cent quarante pieds de face sur la ligne limitrophe de terres de propriétaires inconnus.

L'ILET No TRENTE-HUIT est borné par les rues Dix-huitième et Dix neuvième, le Canal projeté et les terres de propriétaires inconnus, mesurant trois cent quatre-vingt-dix pieds de face sur chacune des rues Dix-huitième et Dix-neuvième, deux cent quarante pieds de face au Canal projeté et deux cent quarante pieds de face sur la ligne limitrophe de terres de propriétaires inconnus.

L'ILET No TRENTE-NEUF est borné par les rues Dix-neuvième et Vingtième, le Canal projeté et les terres de propriétaires inconnus, mesurant trois cent quatre-vingt dix pieds de face sur chacune des rues Dix-neuvième et Vingtième, deux cent quarante pieds de face au Canal projeté et deux cent quarante pieds de face sur la ligne limitrophe des terres des propriétaires inconnus.

L'ILET No QUARANTE est borné par les rues Dix-neuvième et Vingtième, le Canal projeté et les terres de propriétaires inconnus, mesurant trois cent quatre-vingt dix pieds de face sur chacune des rues Dix-neuvième et Vingtième, deux cent quarante pieds de face au Canal projeté et deux cent quarante pieds de face sur la ligne limitrophe de terres de propriétaires inconnus.

L'ILET No QUARANTE-ET-UN est borné par les rues Vingtième et Vingt-unième et les terres de propriétaires inconnus, mesurant trois cent quatre-vingt-dix pieds de face sur chacune des rues Vingtième et Vingt-unième, deux cent quarante pieds de face au Canal projeté, deux cent quarante pieds de face sur la ligne limitrophe de terres de propriétaires inconnus.

L'ILET No QUARANTE DEUX est borné par les rues Vingtième et Vingt-unième, le Canal projeté et les terres de propriétaires inconnus, mesurant trois cent quatre-vingt-dix pieds de face sur chacune des rues Vingtième et Vingt-unième, deux cent quarante pieds de face au Canal projeté et deux cent quarante pieds sur la ligne limitrophe de terres de propriétaires inconnus.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

HARRY T. HAYS, Shérif de la Paroisse d'Orléans.

8 mars—16,23—1,9 avril

CATHERINE R. STUMPF, veuve, &c, vs. LOUIS LAMARQUE.

TROISIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans—No 21,737—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Troisième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai, le MARDI neuf d'avril 1867, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles de Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit:

UN TERRAIN situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues d'Espagne, Moreau (aujourd'hui Chartres), Mandeville et Casacalvo, désigné par le No 34, mesurant vingt-six pieds de face à la rue d'Espagne, sur cent vingt-sept pieds de profondeur.

Ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, consistant en une maison en bois, située sur les Nos 33 et 34 rue d'Espagne.

Cette propriété appartient au défendeur au moyen de l'acquisition qu'il en a faite de la succession d'Alexandre Hébert, suivant acte au rapport de Michel Hahn, ci-devant notaire public en cette ville, en date du 1er mars 1862.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

HARRY T. HAYS, Shérif de la Paroisse d'Orléans.

8 mars—16,23; avril 1,9

JOHN COLEMAN, receveur, vs UN TERRAIN, &c.

SIXIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans—No 18,390—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Sixième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le LUNDI, huit d'avril 1867, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit:

Un certain terrain situé dans l'îlet compris entre les rues Erato, Rochebelave, de l'Hôpital et Tonti, dans le Deuxième District de cette ville, mesurant trente-deux pieds de face à la rue des Ursulines, sur quatre-vingt-seize pieds de profondeur; ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, d'après un plan dressé par J. A. D'Hemecourt, en date du 12 mars 1866.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication.

HARRY T. HAYS, Shérif de la Paroisse d'Orléans.

7 mars—16, 23, 1, 8 avril

LA VILLE DE LA NOUVELLE-ORLEANS, pour l'usage et au profit de, &c., vs E. MANUEL PERRAUDAT.

TROISIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans—No 19,561—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Troisième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai, le MARDI, seize d'avril 1867, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété décrite comme suit:

UNE CERTAINE ETENDUE DE TERRE, située dans le Deuxième District de cette ville, sur le Bayou Sauvage, dernière partie de la plantation Darcantel, mesurant vingt arpents, plus ou moins, de face au dit bayou, avec des profondeurs variant de quatre-vingts arpents, sur une étendue de terres dites "Cent Neuf", "Cent Douze", "Cent Quatorze", "Cent Quinze", "Cent Vingt-Deux", "Cent Vingt-Huit", "Cent Vingt-Neuf", "Cent-Vingt-Sept" et "Cent Vingt-Six" de feuille entière.

Le tout conformément au plan dressé par Louis H. Pilié, voyer de la ville, daté du 8 mai 1859 et déposé pour recours.

Ensemble avec tous les droits, priviléges, servitudes et avantages y attachés et y appartenant.

Ladite étendue de terre faisant partie de la propriété acquise par John M. Dearing de la Ville de la Nouvelle-Orléans suivant acte au rapport de feu M. J. F. Cuvillier en date du 18 mai 1839, et par le dit John H. de St-Gême, suivant acte au rapport de H. Paul Cuvillier, ci-devant notaire public en cette ville, en date du 15 juillet 1841.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions comptant au moment de l'adjudication.

HARRY T. HAYS, Shérif de la Paroisse d'Orléans.

6 mars—16,23; avril 1,8

ETAT DE LA LOUISIANE. Troisième Cour de District de la Nouvelle-Orléans.—L'Etat de la Louisiane—A tous ceux que ces présentes concernent, salut. Attendu que Adolphe Steinwachs, pour le compte de Callander Irvine Fayssoux ayant acheté à une vente faite par le Shérif de la paroisse d'Orléans la propriété ci-après décrite, et que l'acte de la dite vente a été enregistré le treize février 1867 par le Greffier de cette Cour en date du treize mars de l'année 1852, pour un avis conformément à un acte de la Législature de l'Etat de la Louisiane, intitulé, acte pour confirmer les titres des acquéreurs aux ventes judiciaires, approuvé le 10 mars 1834.

Qu'il soit connu, et toutes personnes intéressées sont par ces présentes sommées au nom de l'Etat de la Louisiane et de la Troisième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, qui pourraient avoir droit à la propriété ci-après décrite, en conséquence d'un défaut de forme dans l'ordre, le décret ou le jugement de la Cour, en vertu duquel la vente a été faite, ou de tout irrégularité ou illégalité dans l'estimation, l'avis et le temps et le mode de la vente, ou pour une autre cause quelconque, de faire voir, dans trente jours à dater de la publication de cet avis, pourquoi la vente ainsi faite ne serait pas confirmée et homologuée.

La dite propriété fut vendue par le Shérif sus-dit le quatorzième jour d'avril de l'année 1866, en vertu d'un décret de cette Cour rendu le — de —, de l'année 18—, dans l'affaire de C. Rosaline Receveur vs ses portions de terre, (propriétaires inconnus) No 14,606 du docket de cette Cour, à laquelle vente Adolphe Steinwachs, pour le compte de Callander Irvine Fayssoux, s'est rendu acquéreur pour le prix de $700.

Description de la propriété d'après le transfert judiciaire, savoir:

Un îlet de terre, No 296, borné par les rues St Jean, Toulouse et St Pierre, et par une ligne courant de la rue St Pierre à la rue Toulouse. Le dividende d'une propriété appartenant, ce qui appartenait autrefois à Norbert Vigne—Conformément à un plan de la section No 2, déposé au bureau du receveur. Le dit terrain mesure 301 pieds, plus ou moins, de face à la rue St Jean, 250 pieds, plus ou moins, de face à la rue Toulouse, et 100 pieds, plus ou moins, de face à la rue St Pierre.

Témoins—l'Honorable E. T. Fellowes, juge de la dite Cour, ce 11ème jour de mars, en l'année de Notre Seigneur mil huit cent soixante-sept, et la quatre-vingt onzième année de l'Indépendance des Etats-Unis d'Amérique.

D. C. BYERLY, greffier

14 mars—22, 11av

L'ETAT DE LA LOUISIANE.—CINQUIEME Cour de District de la Nouvelle-Orléans.—Je certifie, par les présentes, que le 18 mars 1867, jugement a été rendu, dans cette Cour, dans le procès suivant, dans les termes et chiffres suivants, savoir: No 15 274, Mme Annie M. Nevitte, femme de M. A. Tarleton, séparée de biens; Dans cette affaire, soumise à la Cour pour être décidée, la Cour, considérant que toutes les preuves sont en faveur de la demanderesse, Mme Annie M. Nevitte, femme de Marcus A. Tarleton, et contre le défendeur, le dit Marcus A. Tarleton, son mari; que les dites parties soient séparées de biens; que la communauté d'acquêts et de gains qui a existé entre elles jusqu'à ce jour soit dissoute; que la demanderesse ait la direction et le contrôle de ses biens individuels et des revenus des dits biens; que le défendeur rembourse à la demanderesse la somme de cinq mille trois cent soixante-deux piastres et vingt-trois cents, avec intérêt légal sur la dite somme du 14 mars 1867 à parfait paiement, à raison de cinq pour cent l'an, et les frais du procès, avec l'hypothèque, les droits et les priviléges que la loi accorde aux dits biens; avec privilége et hypothèque de dotalité.

Jugement rendu le 18 mars 1867.
Signé le 22 mars 1867.
[Signé:] CHAS LEAUMONT, Juge.

En foi de quoi j'ai apposé ma signature et le sceau de la dite Cour, dans la ville de la Nouvelle-Orléans, ce 22 mars de l'année de Notre Seigneur mil huit cent soixante-sept et la 91ème année de l'Indépendance des Etats-Unis.

F. A. LUMINAIS, Député-Greffier.

24 mars—avril 2,12,24

Succession de James Forsyth—No 26,795.

DEUXIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans.—Avis est par le présent donné aux créanciers de la dite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par l'exécuteur testamentaire de ladite succession ne serait point approuvé et homologué, et les fonds entre ses mains répartis conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour, P. R. O'RORKE, Greffier.

2 avril—7,11

Succession de C. D. Yancey—No 18,259.

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans.—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par l'exécuteur testamentaire de ladite succession ne serait point approuvé et homologué, et les fonds entre ses mains répartis conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour. P. R. O'RORKE, Greffier.

2 avril—7,11

Succession de John Dunne—No 27,039.

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par l'administrateur de ladite succession ne serait point approuvé et homologué, et les fonds entre ses mains répartis conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour. P. R. O'RORKE, Greffier.

2 avril—7,11

Succession de Wm J. McArthur.

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans.—Attendu que Robert J. Duffy a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir les lettres de curatelle à la succession de feu Wm J. McArthur décédé intestat: — avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour. P. R. O'RORKE, Greffier.

29 mars—avr2, 6

Succession de Mme Augustine Lescure, veuve de Joseph Anthoine.

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans. Attendu que Jayme Frigola a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir les lettres d'administration, à la succession de feue Mme veuve Anthoine, décédée intestat. Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour. P. R. O'RORKE, Greffier.

28 mars—avr2, 6

Moses Fox vs Louis Trost.

CINQUIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans, — No 14,880. — En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'Honorable Cinquième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le Samedi treize d'avril 1867, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit:

UNE PORTION DE TERRE située dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Bienville, Johnson, Conti et Prieur, et mesurant soixante-trois pieds neuf pouces et six lignes de face à la rue Johnson et commençant à la distance de cent vingt pieds de l'encoignure des rues Bienville et Johnson, sur cent vingt-sept pieds de profondeur sur la ligne limitrophe d'un terrain de la ligne du fond parallèle à la rue Johnson.

Ensemble avec toutes les améliorations qui s'y trouvent.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—comptant, au moment de l'adjudication.

HARRY T. HAYS, Shérif de la paroisse d'Orléans.

13 mars—13,20,25—4,13 avril

Charles P. Bobbs vs Raymond A. Bourk.

CINQUIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans—No 17,396—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cinquième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le SAMEDI quatre mai 1867, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles de Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit:

Trois certains terrains situés au faubourg de Religieuses, dans le Quatrième District de cette ville, et désignés par les numéros Deux, Trois et Quatre de l'îlet borné par les rues Ste Marie, du Collége (autrefois Urbain), Chesnut (autrefois Teinturier) et St André, suivant plan dressé par L. Reizenstein, arpenteur, le 3 de février 1866 et déposé en l'étude de James Graham, notaire public en cette ville, sous le No 142.

Lesdits terrains sont contigus et mesurent, conformément audit plan, chacun, à savoir: Le No Deux, trente pieds de face à la rue Ste Marie sur cent vingt-huit pieds onze pouces et cinq lignes de profondeur sur la ligne limitrophe du No Trois, cent vingt-huit pieds sept pouces de profondeur sur la ligne à l'opposé et trente-et-un pieds onze pouces et sept lignes de largeur, derrière. Le No Trois, trente pieds de face à la rue Ste Marie, cent vingt-quatre pieds deux pouces et cinq lignes de profondeur sur la ligne limitrophe du No Deux, et cent vingt pieds onze pouces et sept lignes sur la ligne limitrophe du No Quatre, et trente pieds de largeur, derrière. Le No Quatre forme l'angle des rues Ste Marie et du Collége et mesure trente-et-un pieds de face à la rue Ste Marie, cent vingt pieds onze pouces et six lignes de face à la première de ces rues sur cent vingt-quatre pieds deux pouces et sept lignes de profondeur et cinquante-et-un pieds onze pouces et six lignes de largeur derrière.

Ensemble avec tous les droits, priviléges, servitudes et avantages y attachés et y appartenant.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

HARRY T. HAYS, Shérif de la Paroisse d'Orléans.

2 avril—11,20,27—mai 4

G. JACQUET, Ecr vs MARTIN CAREY.

CINQUIEME COUR DE DISTRICT de la Nlle-Orléans—No 17,135—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cinquième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le mardi seize d'avril 1867, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit:

Un certain terrain situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet compris entre les rues Melpomène, Thalie, Liberty et Benton, désigné par le numéro Quatorze, d'après un plan dressé par C. A. Hedin, ci-devant arpenteur, le 29 mars 1866, et déposé en l'étude de J. Bouk, notaire public en cette ville. Le dit terrain mesure, mesure américaine, trente et un pieds trois pouces et une demi ligne de face à la rue Thalie, sur une profondeur de quatre-vingt-seize pieds, entre lignes parallèles.

Ensemble, avec la maison double, en bois, et autres améliorations qui s'y trouvent.

Cette propriété appartient au défendeur au moyen de l'acquisition qu'il en a faite de Wm Price, suivant acte au rapport de dit notaire Bouk, en date du 15 d'avril 1863.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication.

HARRY T. HAYS, Shérif de la Paroisse d'Orléans.

16 mars—16,23—2,9,16 avril

L. W. Dodge vs ses Créanciers—No 23,094.

TROISIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans.—La cession des biens du susdit insolvable ayant été acceptée pour le bénéfice de ses créanciers, il est ordonné qu'une assemblée des dits créanciers aura lieu au bureau de William H. Seymour, notaire public en cette ville, jeudi le 11 avril 1867, à 10 heures du matin, à l'effet de délibérer sur les affaires du susdit insolvable. Toutes poursuites judiciaires contre sa personne et ses biens sont suspendues et J. C. Mayes est nommé avocat pour représenter les créanciers absents.

Par ordre de la Cour, D. C. BYERLY, Greffier.

Samedi 6-26—2, 11 avril

JEAN LACAZE vs ses Créanciers—No 23,097.

TROISIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans.—La cession des biens du susdit insolvable ayant été acceptée pour le bénéfice de ses créanciers, il est ordonné qu'une assemblée des dits créanciers aura lieu au bureau de Octave Morel, notaire public en cette ville, jeudi le 11 avril 1867, à 10 heures du matin, à l'effet de délibérer sur les affaires du susdit insolvable. Toutes poursuites judiciaires contre sa personne et ses biens sont suspendues et Frédéric Landreaux est nommé avocat pour représenter les créanciers absents.

Par ordre de la Cour, D. C. BYERLY, Greffier.

6 mars—4,16,28,2,11 avril

INSURANCES.

Louisiana Mutual Insurance Co.

THIRTEENTH ANNUAL STATEMENT.

IN conformity with the requirements of their Charter the Company publish the following statement:

Total Premiums for the year ending 28th February, 1867....$838,130 13
Viz—Fire Premiums....$403,776 85
Marine Premiums....201,377 22
River Premiums....232,974 06
$838,130 13
Less Return Premiums....$4,413 10
Less Unearned Premiums....40,294 00
$44,707 10
Net Earned Premiums....$793,423 03
Losses Paid:
Fire Losses....$140,352 80
Marine Losses....131,989 20
River Losses....204,175 35
$476,517 35
Reinsurances....43,994 34
Expenses, Taxes, Interest, Discount, etc....56,273 87
Discount in lieu of Scrip....77,770 36
$653,945 92
Net Profits....$139,477 11

The Company have the following Assets:
Invested in Real Estate....$36,850 52
Invested in Mortgage on Real Estate....85,982 50
Invested in City and other Bonds....82,220 00
Invested in Bank and other Stocks....111,065 00
Invested in Scrip of Insurance Companies....121,727 07
Loaned on Pledge....22,150 00
Bills Receivable....34,958 47
Premiums in course of Collection....161,616 31
Cash on hand....162,886 31
$739,448 31

The above statement is a just, true and correct transcript from the books of the Company.

CHAS. BRIGGS, President.
J. P. ROUX, Secretary.

STATE OF LOUISIANA,
Parish of Orleans, City of New Orleans.
Sworn to and subscribed before me, this 19th day of March, 1867.
PAUL W. COLLENS,
Third Justice of the Peace.

The Board of Trustees have resolved to declare a Scrip Dividend of Thirty per cent. on the net earned participating premiums for the year ending 28th February, 1867, for which certificates will be issued on and after the 1st day of July next.

Six per cent. interest on all outstanding certificates of Scrip will be paid on the second Monday of May, 1867, to the holders thereof or their legal representatives.

CHAS. BRIGGS, President.
ANT. CARRIERE, Vice President.
J. P. ROUX, Secretary.

TRUSTEES:

Charles Briggs,	A. R. Montgomery,
Ant. Carriere,	Chas Weishaar,
Geo A. Fosdick,	A. Lelour,
Mason Pilcher,	Frank Williams,
R. Brugier,	Thomas Byrne,
Chas. Lafitte,	John Thornhill,
John S. Maunsell,	W. A. Violett,
P. Anderson,	D. Piaggio,
Alfred Kearny,	Hugh Macdonald,
A. Freret,	Harlow J. Phelps,
Geo. W. Dunbar,	Wm. M. Pinckard,
E. F. Stockmeyer,	Henry H. Bryan,
Geo. W. Hynson,	John S. Walls,
Arch'd Montgomery,	J. B. Ebers,
Henry J. Vose,	George Foster,
E. Marquez,	Andrew Stewart,

L. B. Pothier mh21

Sun Mutual Insurance Company

OFFICE OF THE SUN MUTUAL INSURANCE Co. New Orleans, 61 Camp street.

ELEVENTH ANNUAL STATEMENT

Of the affairs of the SUN MUTUAL INSURANCE COMPANY OF NEW ORLEANS, FOR THE YEAR ENDING DECEMBER 31, 1866.

Amount of Premiums for the year ending December 31, 1866, viz:
On Fire Risks....$281,398 30
On Marine Risks....33,103 66
On River Risks....295,634 48
$650,451 44
Unterminated Risks, December 31, 1866....65,543 00—$722,834 44
Deduct:
Unterminated Risks, December 31, 1865....66,865 00
Return Premiums Dec. 31, 1866....4,597 16—71,462 16
Net Earned Premiums December 31, 1866....$651,342 28
Losses paid during the same period, viz:
On Fire Risks....$66,277 15
On Marine Risks....40,519 60
On River Risks....249,121 60—$338,918 32
Add Reinsurance....4,397 00
Fifteen, Twenty and Twenty-five per cent. discount on premiums....102,380 61
Amount reserved for unadjusted Losses....60,000 00
Expenses, Taxes, Profit and Loss, less Discount and Interest, etc....90,307 62
595,989 45
Net Profits....$64,756 83
Net Earned Premiums....$651,342 28
Less Amount of Premiums on which Fifteen, Twenty and Twenty-five per cent. have been returned....352,000 14
Amount of Net Earned Premiums Participating in Profits....$129,3..
The Company have the following assets, viz:
Invested in City and State Bonds, valued at....$478,790 00
Invested in Bank and Gas Stocks, valued at....178,011 0
Loans on Pledge....39,000 00
Loans on Mortgage....30,000 00
Bills receivable....39,000 00
Premiums Due in course of Collection....61,082 1
Scrip of other Insurance Companies....14,1..
Uncurrent Funds....5,79. 00
Cash on hand....276,645 ..
$1,0.6,733 58

The above statement is a true and correct transcript from the books of the company.

THOMAS SLOO, President.
THOS. ANDERSON, Secretary.

STATE OF LOUISIANA,
Parish of Orleans, City of New Orleans.
Sworn to and subscribed before me, this sixteenth day of January, 1867.
G. H. BEAUGHN,
Second Justice of the Peace Parish of Orleans.

The Board of Directors have resolved to pay six per cent. interest on the outstanding certificates of profits, on and after the 11th of February next, and to redeem on and after that date FIFTY PER CENT. of the Scrip of 1864. And they have declared a Scrip dividend of FIFTY PER CENT. on the net earned participating premiums for the year ending December 31, 1866, for which certificates will be issued on and after the 15th day of March next.

THOMAS SLOO, President.
JNO. G. GAINES, Vice-President.
THOS. ANDERSON, Secretary

—DIRECTORS—

Jno. G. Gaines,	E. T. Lonsdale
Jno. C. Ricks,	Sumter Turner,
E. J. Hart,	P. Byrne,
J. H. Stauffer,	J. S. Ross,
Henry Renshaw,	Thos. A. James,
Thos. Sloo,	J. G. Bertelt

jan16 1mdt4t

N. O. Mutual Insurance Company.

SEVENTH ANNUAL STATEMENT.

IN conformity with the requirements of their charter the Company publish the following statement

Amount of Premiums unearned 1865....$36,294
Premiums during the year ending 31st December, 1866.
On Fire Risks....$297,126 25
On Marine Risks....70,099 74
On River Risks....64,987 45
365,009 44
Total Premiums....$401,303 44
Less Premiums unearned 31st Dec. 1866....$101,439 00
Return Premiums....3,459 41
104,898 41
Net earned Premiums....$296,405 03
Losses—
On Fire Risks....$96,273 48
On Marine Risks....35,142 53
On River Risks....35,933 36
$219,348 92
Taxes....13,670 61
Reinsurance....11,318 03
General Expenses, less interest account....13,739 77
Interest on Scrips....24,397 00
282,475 13
Net Profit....$94,009 90
The Company have the following assets:
Bills receivable secured by pledge and mortgage....$189,204 92
Premiums in course of collection....63,308 42
Consolidated or City Bonds....56,450 00
Invested in Gas Light Company....27,760 00
Do. in N. O. City Rail Road Company....3,300 00
Scrips of Mutual Ins Companies....79,725 00
Merchants' Exchange Company....1,000 00
Real Estate....6,078 44
Valette's Dry Dock Company....10,000 00
Cash on hand....57,126 19
$506,215 17
Less: Unclaimed Interest on Scrips....6,580 00
Interest due in March on all outstanding Scrips....24,397 00
Claims unsettled....7,856 00
38,842 00
$467,372 37

STATE OF LOUISIANA,
Parish of New Orleans, City of New Orleans.

Be it remembered, that on this day, the 9th of January, 1867, before me, the undersigned, Justice of the Peace, in and for the parish aforesaid, personally appeared JULES TUYES, President, and J. W. HINCKS, Secretary, of the NEW ORLEANS MUTUAL INSURANCE COMPANY, of New Orleans, who being duly sworn according to law, did depose and say that the above statement is just and true, and a correct transcript from the books of the Company.

J. TUYES, President,
J. W. HINCKS, Secretary.
Sworn to and subscribed before me, this 9th day of January, 1867.
PAUL W. COLLENS,
Third Justice of the Peace, Parish of Orleans.

At a meeting of the Board of Directors, held the 7th instant, it was resolved to declare a Scrip Dividend of Twenty-five per cent. on the net earned premiums of the Company, for the year ending 31st December, 1866, for which certificates will be issued on and after 1st of March next. Also to pay, on and after the second Monday in March next, Six per cent. interest on all outstanding Scrips of the Company.

—DIRECTORS:—

G. W. Babcock,	Wm. Stevens,
George Urquhart,	A. Schriber,
J. A. White,	Charles Lafitte,
W. F. Vredenburg,	J. M. Lapeyre,
T. Reilly Blanchard,	Jules Tuyes
A. Rochereau,	John Gauche.

jan10 30td

UNION INSURANCE COMP'Y OF NEW ORLEANS

NINTH ANNUAL STATEMENT of the Union Insurance Company, published as required by law and their Charter.

Amount of premiums received during the year ending April 30th, 1866:
Premiums on Fire Risks....$122,397 94
River....51,721 16
Marine....45,538 79
200,657 89
Less Return Premiums....2,435 44
200,222 44
Unearned Premiums April 30th, 1866....32,271 31
$232,509 74
Paid Losses during the year viz:
Fire Losses....$23,615 79
River Losses....34,209 46
Marine Losses....35,411 43
Total Losses....$93,236 61
Reinsurance....7,616 20
Expenses, Interest on Scrip and Profit, Loss account less Discount and Interest Account....74,391 38
Taxes and Internal Revenue....7,054 72
Fifteen per cent Returned....30,924 27
Reserved for unterminated Risks....23,647 13—236,871 44
Nett Profits....$41,629 30
The Assets of the Company, are
Capital Stock Notes....$129,129 1
Loans secured by Mortgage....6,786
Loans secured by Pledge....27,839 12
Bills Receivable for Premiums....31,158 61
Stocks, Bonds and other securities....125,006 33
Cash....61,724 45
Individual accounts for premiums....39,976 77
Real Estate....18,507 70
$482,399 8

The above statement is a correct transcript from the books of the Company.

A. CHIAPELLA, President.
J. M. CRAWFORD, Secretary.

STATE OF LOUISIANA, PARISH OF ORLEANS, City of New Orleans.
Sworn to and subscribed before me, this 2nd day of May, 1866.
S. MAGNER, Notary Public.

The Board of Directors have declared a dividend to the Stockholders of Sixteen 48-100 dollars per share: Said dividend to be placed to the credit of unpaid Stock account. They have further resolved to pay Six per cent. interest on the outstanding certificates of Scrip, to the holders thereof, on and after Monday, 14th inst.

The Company continues to insure against the perils of the seas, rivers, and loss or damage by fire, at the current rates of premium, and return Twenty per cent to parties insuring.

—DIRECTORS—

J. H. Elmer,	L. F. Generes,
A. Chiapella,	R. W. Ogden,
R. W. Adams,	W. B. Schmidt,
C. Kohn,	J. J. Fernandez,
J. A. Seignouret,	A. Contin,
Jno. J. Adams,	C. Goldstein,
Victor Barthe,	C. Bienvenu,
	S. Belov.

my16 1y

Jules Himbert vs. His Creditors, and the Creditors of J. Himbert & Co.—No 17,257.

FIFTH DISTRICT COURT OF NEW ORLEANS—Notice is hereby given to the Creditors of Jules Himbert, and of Jules Himbert & Co., that a meeting of his creditors will be held before P. E. Laresche, notary public of this city, on THURSDAY, the 11th day of April, 1867, at 10 o'clock a. m., for the purpose of taking under consideration the application of said petitioner for a respite. In the meantime, all judicial proceedings against his person and property and the property of J. Himbert & Co. be stayed. And that E. Hunt, Esq., attorney at law, is appointed curator ad hoc to represent the absent creditors.

New Orleans, February 28th, 1867.
By order of the Court:
A. D. BERNOUDY, Deputy Clerk.

fe28 mar14 28 ap4 11

ROBACK'S STOMACH BITTERS! CURE DYSPEPSIA, and are the best Tonic in the world

ROBACK'S BLOOD PILLS CURE SICK HEADACHE, Costiveness, and all the diseases of the bowels

ROBACK'S BLOOD PURIFIER! CURES SCROFULA and all diseases arising from impure blood.

Roback's Stomach Bitters — Roback's Blood Pills

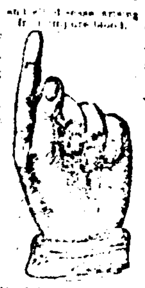

ARE SOLD BY ALL Druggists and Dealers in Patent Medicines EVERYWHERE

RIDGE, WALTON & CO., [illegible] Third St

BARNES WARD & CO
JAMES GONZOAL,
J. S. MAUNSELL & CO.,
New Orleans.

Merchants' Mutual Insurance Co. OF NEW ORLEANS.

TWELFTH ANNUAL STATEMENT.

In conformity with the requirements of their Charter the Company publish the following statement:

Premiums received during the year ending 31st May, 1866, including unearned premiums of the previous year
On Fire Risks....$986,168 00
On River Risks....471,135 02
On Marine Risks....347,252 2.
Total premiums....$1,794,554 2.
Less premiums unearned on 31st May, 1866....$231,315 ..
Return premiums....35,169 56
Net earned premiums 31st May, 1866....$1,518,069 64
Losses paid during the year:
On Fire Risks....262,772 16
On River Risks....349,526 30
On Marine Risks....251,322 28
Total losses....$863,625 44
Taxes....30,964 17
Reinsurance and profit and loss....175,893 50
10 and 15 per cent return....70,302 76—1,440,160 38
[illegible]....$421,386 85
Add Interest, less expenses....2,549 27
Profit....$423,936 ..
Net earned premiums 31st May, 1866....$1,518,069 64
Less amount on which ten or fifteen per cent have been returned....237,935 64
Amount participating in profit....$1,280,134 ..
The Company have the following assets
Cash on hand....$286,426 97
Real Estate....147,961 59
City Bonds....25,400 00
Gas Light stock....4,000 00
Notes secured by mortgage....166,515 71
Notes secured by pledge....54,237 15
Bank Stocks....170,760 00
Premiums in course of collection....112,290 89
Bills receivable....119,127 44
Scrip of Mutual Companies....11,265 00
State Bonds....1,000 00
Stock Levee Steam Cotton Press....45,780 00
Stock Valette Dry Dock Company....4,375 00
$1,334,469 ..
Less—Unclaimed interest due on scrip....$31,278 00
Interest payable in July next on all outstanding scrip....54,169 36—85,547 44
Scrip of 1859 redeemable in July next....185,663 00
Unearned premiums on 31st May, 1866....231,315 00—502,525 44
Net assets....$1,101,569 9

STATE OF LOUISIANA,
Parish of Orleans, City of New Orleans.

Be it remembered that on the 5th day of June, 1866, before me, the undersigned, a Justice of the Peace in and for the Parish aforesaid, personally came and appeared JOHN PEMBERTON, President, and PAUL FOURCHY, Secretary of the Merchants' Mutual Insurance Company of New Orleans, who being duly sworn, according to law, did depose and say that the above statement is just, true, and correct transcript from the books of the Company.

JOHN PEMBERTON, President.
PAUL FOURCHY, Secretary.
Sworn to and subscribed before me this 5th day of June, 1866.
PAUL W. COLLENS,
Third Justice of the Peace.

At a meeting of the Board of Directors, held on the 5th of June, 1866, it was resolved to declare a scrip dividend of 40 per cent. on the net earned participating premiums for the year ending on the 31st May, 1866, for which certificates will be issued on and after the first day of August next. Also to pay, on and after the second Monday in July next, the balance due on Scrip issued in 1859, and six per cent. interest, in common currency on all outstanding scrips of the Company.

DIRECTORS:

Ed. Duparnes,	John Pemberton,	David McCoard,
F. Mospero,	Pierre Fouts,	E. Z. Rolf,
L. F. Genoese,	M. Puig,	J. J. Fernandez
J. Mourna Wall,		Geo Beaury

SEVENTEENTH ANNUAL STATEMENT OF THE

Crescent Mutual Insurance Company of New Orleans.

NEW ORLEANS, MAY 22, 1866.

The Trustees in conformity to the Charter, submit the following statement of the affairs of the Company, on the 30th day of April, 1866:

Fire Premiums....$762,124 71
Marine....128,305 10
River....586,549 38
$1,037,380 45
Amount of Earned Premiums....936,661 44
Losses paid and estimated
Fire Losses....$34,492 05
Marine....79,646 05
River....348,243 36
Paid discount in lieu of scrip....79,762 37
Paid Taxes....36,192 34
Paid reinsurances....61,367 21
Profit and Loss, interest, General Expenses, Stamps, less Discount, &c....149,166 00
978,730 21
Net Profits....$257,751 23
Amount of Premiums to participate in Scrip Dividend....$494,711 00
The Company have the following Assets:
Notes secured by mortgage....$60,445 0
Loans on pledge of stocks....30,336 45
Bills Receivable....51,158 51
Real Estate....89,000 00
Invested in Consolidated and City Bonds....79,000 00
Invested in Bank Stocks....90,390 00
Foreign and Domestic Scrip and Scrip Account....38,258 2
Valette Dry Dock Company....1,875 00
Due for Premiums in course of collection....106,610 50
Cash on hand....207,639 50
$347,139 96

The above statement is a true and correct transcript from the books of the Company.

THOMAS A. ADAMS, President.
HENRY V. OGDEN, Secretary.

PARISH OF ORLEANS, City of New Orleans.
Sworn to and subscribed before me this 22d day of May, 1866.
G. H. BEAUGHN,
Second Justice of the Peace, Parish of Orleans.

The Company will pay interest at 6 per cent. in cash on all its Outstanding Certificates of Scrip to the legal holders thereof, on and after the second Monday in July next.

The Board of Trustees have also declared a Scrip Dividend of SIXTY per cent. on the earned premiums entitled to participation for the year ending April 30th, 1866, for which certificates will be issued on and after the second Monday in August next.

THOMAS A. ADAMS, President.
SAMUEL H. KENNEDY, Vice-President.
HENRY V. OGDEN, Secretary.

—TRUSTEES.—

Thos. A. Adams,	Sam'l H. Kennedy,
C. T. Buddecke,	James J. Hanna,
Sam'l B. Newman,	A. Duthill,
H. Foley,	Wm. Edwards,
I. Norman Jackson,	A. G. Obel,
A. Thomson,	A. G. Roeding.

my24 30d

O. B. GRAHAM & CO.,

130........GRAVIER STREET........130

Between Camp and St. Charles Streets.

Importers of Foreign and Domestic DRY GOODS,

Agent for the York Street Flax Spinning Company of Belfast.

RESPECTFULLY call the attention of the trade to their very Extensive Stock now in store and arriving by first vessels from Europe, consisting of the following Irish Linen, Printed Linen, Pillow Case Linen, Linen, Sheeting, Drawer Linen, Linen Shirts and Shirt Fronts, Brown and Bley Linen, Linen Checks, Planters' Linen, White and Brown Linen Nettings, Linen, Cambric Handkerchiefs, Long Lawns, White Lawns, Printed Lawns, Damask in piece, Damask Cloths, Napkins and Towels, Diapers, Brown and Bleached Hunks, Duck, Drillings, Ducks Hollands, Burlaps, Mohinets, Swiss Muslins, Tape Checks, Union and Cotton Checks, Ginghams, Tickings, Prints, Turkey Red Madder Handkerchiefs, [illegible], etc., etc.

AUCTION SALES.

G. DE FERIET'S SALES.

Two-Story House on Miro Street, Between Hospital and Barracks Streets, with Two Lots of Ground

SUCCESSION OF JEAN CHARVETS. No 28,571

BY G. De FERIET, Auctioneer. Office, 62 Royal street.

TUESDAY April 2d, 1867 at 12 o'clock m. at the Merchants' and Auctioneers' Exchange, Royal st. between Canal and Customhouse streets, will be sold at public auction, by virtue of an order from the Honorable the Second District Court of New Orleans dated February 28th, 1867, (Court Docket No. 28,571) the following described property belonging to said succession, viz:

TWO LOTS OF GROUND in the suburb Tremé, in the square bounded by Miro, Galvez, Barracks and Hospital streets, designated by the Nos 1 and 2, on a plan made by J. A. Pueyo, on the 24th December, 1844 and deposited in the office of F. Percy, notary public, the same having the following dimensions: Lot No 1 measures American measure 32 feet 1 inch and 5 lines front on Miro by 67 feet 9 inches and 3 lines on the line next to Hospital street, 78 feet, 1, 5 inches and 5 lines on the line dividing it from lot No. 2, and 31 feet 9 inches and 5 lines in the rear line. Lot No. 2 measures 30 feet on Miro street, 78 feet, 1 inches, and 5 lines on the line of lot No 1, [illegible], on the line dividing it from No 3 and 31 feet 4 inches on the rear line, together with the improvements: a house, bricked between posts, containing rooms, balcony in front, with a gallery in the rear, kitchen, wood-house, privy, garden, fruit trees, etc., [illegible] paved yard, etc., etc.

Terms—Cash, in U. S. Treasury notes

Act of sale, including U. S. Internal Revenue stamps before A. D. Doriocourt, notary public, at the purchaser's expense.

S. GUINAULT'S SALES.

Succession of Marie Victoire Rousseau, wife of Joseph Henry Vanderlender.

BY S. GUINAULT, Auctioneer, Office—Exchange Alley and Bienville street

MONDAY 15th of April, 1867, will be sold, at 10 o'clock, a. m., on the premises, St. Ann street, No. 32, between Claiborne and Derbigny streets, by virtue of an order from the Honorable the Second District Court of New Orleans dated 2d April, 1867—One lot of HOUSEHOLD FURNITURE and MOVABLES.

Terms Cash on the spot, in U. S. Currency. apl 10 15

Felicie Labat vs. L. Lachaux, Tutor—No. 27,438—Sale to Effect a Partition.

BY S GUINAULT, Auctioneer.

BY virtue of a judgment rendered by the Honorable the Second District Court of New Orleans, in the above suit, on the 11th and signed on the 2d January, 1867, and by virtue of an order of sale rendered in the matter of the succession of the late Mrs. Lachaux, No. 27,438 said Court, and by consent of the heirs of age.

On SATURDAY 13th April 1867 will be sold at 12 o'clock m., at the Merchants' and Auctioneers' Exchange, Royal street, between Canal and Customhouse streets—

A LOT OF GROUND situated in the Second District of this city, in square bounded by St. Ann, Orleans, Villere and Robertson streets, measuring 36 feet 11 inches and 5 lines front on St. Ann street, by 77 feet 4 inches in depth. Together with a handsome house, [illegible], with sliding doors on each side and having [illegible], of which are in the attic. A two-story kitchen of 4 rooms, paved yard, two cisterns, privies, etc. The whole covered with slates and divided in two tenements, and rented at $70 per month.

A plan at the Exchange, to be exhibited several days before the sale.

Terms—One-third cash, and the balance at one year's credit for notes divided into shares bearing 8 per cent interest per annum, secured by mortgage. The buildings to be kept insured for the amount to be determined and policy transferred, and in case of non payment, charges for the recovery of the notes the buyer's fees fixed at 5 per cent, to be paid by the purchaser.

Act of sale before A. F. Bienvenu, notary public, at the expense of the purchaser, including the stamps.

Succession of Louis Dominique Joseph Frigiere—No. 25,93.

BY S. GUINAULT, Auctioneer, Office—Corner Bienville street and Exchange Alley.

SATURDAY, 20th April 1867 will be sold at 12 o'clock m., at the Merchants' and Auctioneers' Exchange, Royal street, between Canal and Customhouse streets, by virtue of an order from the Honorable the Second District Court of New Orleans, dated 28th March, 1867, the following described property, to wit:

1o. A LOT OF GROUND situated in the Second District of this city, in square composed between Dumaine, St Ann, Rampart and Basin streets, said lot of ground is designated by the No. 11 on a sketch made by J. A. D'Hemecourt, dated 5th April, 1850, which sketch is in the possession of the Testamentary Executor. Said lot measures in American measure, according to said sketch, 30 feet front on St Ann street, by a depth of 117 feet between parallel lines, together with the buildings and improvements thereon, [illegible], servant's room and privy, yard, cistern &c &c.

2o. ANOTHER LOT OF GROUND, situated in the same square, contiguous to the above described property, designated by the letter F, on the above mentioned sketch, and measures in American measure 24 feet front on St. Ann street by 117 feet 2 inches 7 lines in depth, between parallel lines, together with a house [illegible], having [illegible].

A plan of said property may be seen at the Exchange several days before the day of sale.

Terms—Cash in U. S. Treasury Notes.

Act of sale before A. Ducatel, notary public, at the expense of the purchaser, including the stamps.

CHAS. E. FORTIER'S SALES.

Succession of Victor J. Lavillebeuvre—No. 27,187—Second District Court of New Orleans.

BY CHARLES E. FORTIER, Auctioneer. Office—No 17 Exchange Place.

TUESDAY 9th April 1867, at 12 o'clock m., will be sold at the Merchants' and Auctioneers' Exchange, Royal street, between Canal and Customhouse streets, by virtue of an order from the Honorable the Second District Court of New Orleans, dated [illegible] March 1867, the following property, to wit: the aforesaid succession, to wit:

A CERTAIN LOT OF GROUND with the buildings and improvements thereon, situated in [illegible], [illegible] streets, [illegible].

A CERTAIN SQUARE OF GROUND, with the improvements thereon, situated in the First District [illegible].

A [illegible] of shares in the capital stock of the Bank of Louisiana.

Terms—For the real estate, one-third cash and the balance at one and two years' credit, for notes bearing 8 per cent interest, secured by special mortgage and the vendor's privilege. For the stock cash.

Act of sale before Felix Grima, notary public, at the expense of the purchaser, including the U. S. Internal Revenue stamps.

Succession of Chas. A. Hattier.

No. 26,420—Second District Court of New Orleans.

BY CHARLES E. FORTIER, Auctioneer. Office—No. 17 Exchange Alley

SATURDAY 6th April 1867, at 12 o'clock m., at the Merchants' and Auctioneers' Exchange, by virtue of an order from the Honorable the Second District Court of New Orleans, dated the 28th March 1867,

ONE BAY HORSE

Terms—Cash, in U. S. Treasury notes.

mh28 ap6

Two Valuable Lots in Brooklyn, in the Parish on the right bank of the River.

SUCCESSION OF JOSEPH CAILTEUX

BY CHARLES E. FORTIER, Auctioneer. Office—No 17 Exchange Place.

TUESDAY April 1867, at 12 o'clock m., at the Merchants' and Auctioneers' Exchange, Royal street, between Canal and Customhouse streets, by virtue of an order from the Honorable the Second District Court of New Orleans, dated March 1867, the following described property, to wit:

TWO LOTS OF GROUND situated in the parish of [illegible], in the city of [illegible], in Brooklyn, [illegible], together with the improvements thereon.

Terms—Cash, in U. S. Treasury notes.

Act of sale before C. V. Foulon, notary public, at the expense of the purchasers, including U. S. Internal Revenue stamps. mh31 ap6 16 25 30

J. B. CROZAT'S SALES.

Succession of Charles Rouyer, No. —

BY J. B. CROZAT, Auctioneer. Office—Corner Chartres and St. Louis streets

BY an order of sale from the Honorable John W. Thomas, Judge of the Second District Court of New Orleans, dated September 18th 1866, I will offer for sale at public auction, on WEDNESDAY, 8th of May, 1867, at 12 o'clock m., at the Merchants' and Auctioneers' Exchange, Royal street, between Canal and Customhouse streets, to wit:—

1. THREE LOTS OF GROUND, together with the buildings thereon, situated in the Third District of this city, in square bounded by Love, Port, St. Ferdinand and Craps streets, designated by the Nos seven, eight and nine, on a plan drawn by Joseph Pilié, then surveyor, on the 18th March 1836, and deposited in the office of L. Hermann, then notary. Said lots of ground measure, lots No. 7, seven, and eight, twenty three feet front on Love street, by one hundred feet in depth, and lot No. 9, [illegible] St. Ferdinand street.

2. THREE LOTS OF GROUND situated in the Third District of this city, in square No. seven, bounded by Port, Love, St. Ferdinand and Goodchildren streets designated by Nos twenty three, twenty-four and twenty-five, on a plan drawn by L. H. Pilié, civil engineer on the 21st day of November, 1844, and deposited in the office of Jules Mossy then notary. Said lots of ground having in American measure, the following dimensions: twenty-three feet four inches front on Goodchildren street, by a depth of one hundred feet.

Terms—One-half cash, and the balance at one year's credit, purchaser's notes bearing 8 per cent interest until paid, and 8 per cent in case of non-payment, without indorser.

Act of sale before Boudousquie, notary public, at the expense of the purchaser, comprising stamps of the Internal Revenue and the purchaser to assume the taxes of 1867 payable in 1868. ap4 12 19 26 my3 8

Citizens' Mutual Insurance COMPANY.

TENTH ANNUAL STATEMENT.

In conformity with the requirements of their Charter, the Company publish the following statement:

Total premiums for the year ending Nov. 30, 1866....$386,315 35
Fire premiums....$231,423 04
Marine....96,218 61
River....58,673 70—$386,315 35
Less unterminated risks....$47,946 00
Returned premiums....2,942 00—50,888 00
Net earned premiums....$335,427 29
Losses paid
Fire losses....$108,194 93
Marine losses....104,111 32
River losses....12,047 23
$224,353 48
Re-insurance....10,462 11
Twenty and twenty-five per cent returned....30,019 74
Add expenses, internal revenue taxes, profit and loss, interest on scrip less interest, etc....31,261 31—296,116 84
Net profits....$39,310 63
Net earned premiums 30th Nov., 1866....$335,427 29
Less amount on which twenty and twenty-five per cent. have been returned....176,666 20
Amount participating in profit....$144,761 05
The company have the following assets:
Bills receivable....$36,103 37
Premiums in course of collection....110,967 06
Invested in bank stocks....71,301 00
Loans on pledge....36,427 70
Loans on mortgage....12,387 43
Invested in railroad bonds....9,350 00
Invested in scrip of insurance company....20,002 00
Cash on hand....30,340 22
$346,778 23

The above statement is a just, true and correct transcript from the books of the Company.

O. GAILLARD, President.
H. CASTAREDE, Secretary.

State of Louisiana,
Parish of Orleans, City of Orleans.
Sworn to and subscribed before me this 17th day of December, 1866.
PAUL W. COLLENS,
Third Justice of the Peace.

The Board of Trustees have resolved to declare a scrip dividend of Twenty-five per cent. on the net earned participating premiums for the year ending 30th November, 1866, for which certificates will be issued on and after the second Monday in February next, and to pay six per cent on the outstanding certificates of scrip, on and after the second Monday in February, 1866.

TRUSTEES.

J. Lorber,	A. Miltenberger,
A. Verlein DeGray,	J. Lemore,
John Gauche,	L. Grand,
Jno. A. White,	T. Avendano,
O. Gaillard,	A. H. D'Mesa,
J. A. Stoufe,	F. Mathou,
	A. Bidault.

Office, No. 3 Carondelet street. jan18

LEGAL NOTICES.

STATE OF LOUISIANA—FIFTH DISTRICT COURT OF NEW ORLEANS.—The State of Louisiana, to all whom these presents shall come greeting

Whereas Basile Laplace having purchased at a sale made by the Sheriff of the Parish of Orleans, the property hereinafter described, has applied to the Clerk of this Court, in whose office the deed of sale was recorded on the 25th day of November, A. D. 1861, for a monition or advertisement in conformity to an Act of the Legislature of the State of Louisiana, entitled "An Act relative to purchasers of titles to purchasers at judicial sales," approved the fifteenth day of March, 1834.

Now therefore know ye, and all persons interested herein are hereby cited and admonished, in the name of the State of Louisiana, and of the Fifth District Court of New Orleans, who can set up any right, title or claim in and to the property hereinafter described, in consequence of any informality in the order, decree or judgment of the Court under which the sale was made, or any irregularity or illegality in the appraisements and advertisements, in time or manner of sale, or for any defect whatsoever, to show cause within thirty days from the day this Monition is first inserted in the public papers why the sale so made should not be confirmed and homologated.

The said property was sold by the Sheriff of the Parish aforesaid on the 25th day of November A. D. 1861 by virtue of two orders of sale, both rendered on the 24th day of May A. D. 1861 in a suit entitled John B. O. Kennedy vs Their Creditors No. 14,190 of the Docket of this Court, at which sale Basile Laplace became the purchaser for the price of $900.

Description of property, as given in the Judicial Conveyance, viz:

One lot of ground, with the buildings and improvements thereon, situated in the Second District of this city, in the square bounded by Canal, Customhouse, Tonti and Rocheblave streets, designated by No. One, square No. Ninety, on a plan drawn by C. A. Hedin, surveyor, on the 15th April, 1861 and deposited in the office of A. C. Ainsworth, late a notary public in this city, said lot having twenty-five feet front on Canal street by one hundred feet in depth.

Witness the Hon. Chas. Leaumont, Judge of said Court at New Orleans, this 9th day of March 1867.

F. A. LUMINAIS, D'ty Clerk

STATE OF LOUISIANA—FIFTH DISTRICT COURT OF NEW ORLEANS—The State of Louisiana to all whom these presents shall come greeting

Whereas Louis E. Nee having purchased at a sale made by the Sheriff of the Parish of Orleans, the property hereinafter described, has applied to the Clerk of this Court, in whose office the deed of sale was recorded on the 14th day of November A. D. 1861, for a monition or advertisement in conformity to an Act of the Legislature of the State of Louisiana, entitled "An Act relative to monitions and notice of proceedings" approved the fifteenth day of March 1834.

Now therefore know ye, and all persons interested herein are hereby cited and admonished, in the name of the State of Louisiana and of the Fifth District Court of New Orleans, who can set up any right, title or claim in and to the property hereinafter described, in consequence of any informality in the order, decree or judgment of the Court under which the sale was made, or any irregularity or illegality in the appraisements and advertisements, in time or manner of sale, or for any defect whatsoever, to show cause within thirty days from the day this monition is first inserted in the public papers why the sale so made should not be confirmed and homologated.

The said property was sold by the Sheriff of the Parish aforesaid on the 14th day of November A. D. 1861 by virtue of two orders of sale, rendered on the 24th day of May A. D. 1861 in a suit entitled, John B. O. Kennedy vs His Creditors—No. 14,190 of the Docket of this Court, at which sale Louis E. Nee became the purchaser for the price of $[illegible].

Description of property as given in the judicial conveyance, viz:

One lot of ground together with the buildings and improvements thereon, situated in the Second District of this city in the square bounded by Canal, Customhouse, Tonti and Rocheblave streets designated by the No. [illegible] of square No. Ninety on a plan drawn by C. A. Hedin, architect, on the 15th April, 1861, and deposited in the office of A. C. Ainsworth, late a notary public in this city, the said lot having twenty-five feet front on Canal street by one hundred feet in depth.

Witness the Hon. Chas. Leaumont, Judge of said Court at New Orleans this 9th day of March 1867.

F. A. LUMINAIS, Deputy Clerk.

mh15 31 3od

STATE OF LOUISIANA—THIRD DISTRICT COURT OF NEW ORLEANS—The State of Louisiana, to all to whom these presents shall come, greeting

Whereas William O. Denegre having purchased at a sale made by the Sheriff of the parish of Orleans the property hereinafter described has applied to the Clerk of this Court, in whose office the deed of sale was recorded on the day of July 1860, for a Monition or Advertisement in conformity to an act of the Legislature of the State of Louisiana entitled "An Act relative to titles to purchasers at judicial sales," approved the 10th day of March 1834.

Now therefore know ye, and all persons interested herein, are hereby cited and admonished, in the name of the State of Louisiana and of the Third District Court of New Orleans, who can set up any right, title or claim in and to the property hereinafter described, in consequence of any informality in the order, decree or judgment of the Court under which the sale was made, or any irregularity or illegality in the appraisements and advertisements, in time or manner of sale, or for any defect whatsoever, to show cause within thirty days from the day this Monition is first inserted in the public papers why the sale so made should not be confirmed and homologated.

The said property was sold by the Sheriff aforesaid on the day of April A. D. 1860 by virtue of a writ of fieri facias in the suit entitled [illegible], Receiver vs [illegible], at which sale William O. Denegre became the purchaser for the price of $[illegible].

Description of Property, as given in the Judicial Conveyance, viz:

1. The Square of Ground, No. four hundred and [illegible], bounded by Alexander, Murat, Bienville and Conti streets.

2. Certain lots of Ground in square No. four hundred [illegible], bounded by St. Patrick, Bernadotte, Toulouse and St. Peter streets, [illegible].

[illegible]

Witness the Hon. E. T. Fellowes, Judge of said Court, at New Orleans, this day of March, in the year of our Lord one thousand eight hundred and sixty-seven, and of the Independence of the United States, America.

D. C. BYERLY, Clerk.

STATE OF LOUISIANA—FIFTH DISTRICT COURT OF NEW ORLEANS—The State of Louisiana, to all whom these presents may come, greet

Whereas George Moss having purchased at a sale made by the Sheriff of the parish of Orleans the property hereinafter described, has applied to the Clerk of this Court, in whose office the deed of sale was recorded on the 30th day of November A. D. 1861, for a Monition or Advertisement in conformity to an act of the Legislature of the State of Louisiana, entitled "An act relative to monitions," approved the fifteenth day of March 1834.

Now therefore know ye, and all persons interested herein are hereby cited and admonished, in the name of the State of Louisiana and of the Fifth District Court of New Orleans, who can set up any right, title or claim in and to the property hereinafter described, in consequence of any informality in the order, decree or judgment of the Court under which the sale was made, or any irregularity or illegality in the appraisements and advertisements, in time or manner of sale, or for any defect whatsoever, to show cause within thirty days from the day this monition is first inserted in the public papers why the sale so made should not be confirmed and homologated.

The said property was sold by the Sheriff aforesaid on the 30th day of November A. D. 1861 by virtue of two orders of sale, rendered on the 24th day of May A. D. 1861, in the suit entitled John B. O. Kennedy vs His Creditors, No. 14,190 of the Docket of this Court, at which sale George Moss became the purchaser for the price of $[illegible].

Description of property, as given in the judicial conveyance, viz:

One lot of ground together with the buildings and improvements thereon, situated in the Second District of this city, in the square bounded by Canal, Customhouse, Tonti and Rocheblave streets designated by No. [illegible] on a plan drawn by C. A. Hedin, architect, [illegible].

Witness the Hon. Chas. Leaumont, Judge of said Court at New Orleans this 9th day of March, 1867.

F. A. LUMINAIS, Deputy Clerk.

mh15 31 3od

STATE OF LOUISIANA—FIFTH DISTRICT COURT OF NEW ORLEANS—The State of Louisiana, to all whom these presents shall come, greeting

Whereas Henry C. Boucher having purchased at a sale made by the Sheriff of the Parish of Orleans, the property hereinafter described, has applied to the Clerk of this Court, in whose office the deed of sale was recorded on the 25th day of November A. D. 1861, for a Monition or Advertisement in conformity to an act of the Legislature of the State of Louisiana entitled "An act relative to monitions," approved the fifteenth day of March, 1834.

Now therefore know ye, and all persons interested herein are hereby cited and admonished, in the name of the State of Louisiana and of the Fifth District Court of New Orleans, who can set up any right, title or claim in and to the property hereinafter described, in consequence of any informality in the order, decree or judgment of the Court under which the sale was made, or any irregularity or illegality in the appraisements and advertisements, in time or manner of sale, or for any defect whatsoever, to show cause within thirty days from the day this Monition is first inserted in the public papers why the sale so made should not be confirmed and homologated.

The said property was sold by the Sheriff of the Parish aforesaid on the 25th day of November, A. D. 1861, by virtue of two orders of sale, both rendered on the 24th day of May A. D. 1861, in a suit entitled John B. O. Kennedy vs His Creditors No. 14,190 of the docket of this Court, at which sale Henry C. Boucher became the purchaser for the price of $370.

Description of property, as given in the Judicial Conveyance, viz:

Three Lots of Ground, with the buildings and improvements thereon, situated in the Second District of this city, in the square bounded by Canal, Customhouse, Tonti and Rocheblave streets, designated by the Nos. [illegible], three and four, of square number ninety, on a plan drawn by C. A. Hedin, architect, on the 15th April, 1861, and deposited in the office of A. C. Ainsworth, late a notary public in this city, the said lots having twenty-five feet front on Canal street by one hundred feet in depth.

Witness the Hon. Chas. Leaumont, Judge of said Court, at New Orleans, this 9th day of March, 1867.

F. A. LUMINAIS, Deputy Clerk.

mh15 3tn3d

STATE OF LOUISIANA—THIRD DISTRICT COURT OF NEW ORLEANS—The State of Louisiana, to all to whom these presents shall come greeting

Whereas William O. Denegre having purchased at a sale made by the Sheriff of the parish of Orleans the property hereinafter described has applied to the Clerk of this Court in whose office the deed of sale was recorded on the 19th day of March A. D. 1860, for a monition or advertisement in conformity to an act of the Legislature of the State of Louisiana, entitled "An act for the further assurance of titles to purchasers at judicial sales," approved the 10th day of March, 1834.

Now, therefore know ye, and all persons interested herein are hereby cited and admonished, in the name of the State of Louisiana, and of the Third District Court of New Orleans, who can set up any right, title or claim in and to the property hereinafter described, in consequence of any informality in the order, decree or judgment of the Court under which the sale was made, or any irregularity or illegality in the appraisements and advertisements, in time or manner of sale, or for any defect whatsoever, to show cause within thirty days from the day this Monition is first inserted in the public papers why the sale so made should not be confirmed and homologated.

The said property was sold by the Sheriff of the parish aforesaid on the 14th day of February A. D. 1860, by virtue of a decree of this court rendered in the suit entitled C. Roselius, Receiver vs Three Squares of Ground No. 4192 of the docket of this court, at which sale William O. Denegre became the purchaser for the price of $[illegible].

Description of property, as given in the judicial conveyance, viz:

One Square of Ground, No. 383, bounded by Napoleon, Alexander, Conti and Bienville streets according to the plan of section No. 2 now deposited in the office of the Receiver of the New Orleans Draining Company.

Witness the Honorable E. T. Fellowes, Judge of the said Court, this 11th day of March, in the year of our Lord one thousand eight hundred and sixty-seven, and the 91st year of the independence of the United States of America.

D. C. BYERLY, Clerk.

mh15 3tn3d

STATE OF LOUISIANA—THIRD DISTRICT COURT OF NEW ORLEANS—The State of Louisiana, to all to whom these presents shall come, greeting

Whereas, John F. Butts having purchased at a sale made by the Sheriff of the Parish of Orleans the property hereinafter described has applied to the Clerk of this Court, in whose office the deed of sale was recorded on the 28th day of December, A. D. 1860, for a Monition or advertisement in conformity to an act of the Legislature of the State of Louisiana, entitled "An Act for the further assurance of titles to purchasers at judicial sales," approved the 10th day of March, 1834.

Now, therefore know ye, and all persons interested herein are hereby cited and admonished, in the name of the State of Louisiana and of the Third District Court of New Orleans, who can set up any right, title or claim in and to the property hereinafter described, in consequence of any informality in the order, decree or judgment of the Court under which the sale was made, or any irregularity or illegality in the appraisements and advertisements, in time or manner of sale, or for any defect whatsoever, to show cause within thirty days from the day this Monition is first inserted in the public papers why the sale so made should not be confirmed and homologated.

The said property was sold by the Sheriff of the parish aforesaid on the 14th day of December, A. D. 1860, by virtue of a decree of this court rendered in the suit entitled C. Roselius, Receiver vs Wm. O. Denegre, No. 21,973, of the docket of this Court, at which sale John F. Butts became the purchaser for the price of $975.

Description of property, as given in the judicial conveyance, viz:

1o. Eleven Lots of Ground situated in the Second District of this city, in square No. 427 bounded by St. Louis, Murat Alexander and Conti streets, designated as lots Nos 1, 2, 3, 8, 9, 12, 14, 15, 16, 7 and 18, said lots having the following dimensions, viz: Lots Nos one, two and five, have each a front of 42 feet 10 inches and 2 lines on Bienville street by 112 feet 4 inches in depth; lots Nos. 8, 9, 13, 15, 16, each a front of 42 feet on Conti street by 112 feet 4 inches in depth, and lots Nos 14 15 and 16 each a front of 42 feet 10 inches 2 lines on Conti street, [illegible].

2o. Eight Lots of Ground situated in said Second District, in the square No. 427 bounded by St. Louis, Conti, Murat and Olympia streets, and designated as Nos. 1, 4, 5, 6, 7, 8 and 9, [illegible].

3o. The entire square of ground, situated in the same district, and designated by the No. 436, bounded by St. Louis, Orleans, St. Patrick and Toulouse streets.

4o. The entire square of ground, situated in the First District and designated by the No. 262, bounded by Dorgenois, Dufossat, Bordeaux, and Carrollton Avenue.

The whole as per plan of section No. Two, deposited in the office of the Receiver corresponding with the plan of Alfred Wadsworth, deposited in the office of Joseph Cuvillier notary public in this city.

Witness the Honorable E. T. Fellowes, Judge of the said Court this 7th day of March in the year of our Lord one thousand eight hundred and sixty-seven, and the ninety-first year of the Independence of the United States of America.

D. C. BYERLY, Clerk.

mh15 31a3d

MISCELLANEOUS

A Romantic Story—A Forced Marriage—Runaway Daughter—She is stolen from Her Parents a Second Time.

A rather interesting case of "Now you see it, and now you don't," in which an over-fond father found and yet lost a daughter, transpired in this city yesterday. The opening scene in this drama may be discovered in Buffalo. In that city there has resided for many years a well-to-do old gentleman named George Tompkins, whose good or bad fortune, as the case may eventuate, consisted in the fact of possessing a charming, intelligent daughter. She is still extremely young, not having yet reached her seventeenth year. At all incidents of this susceptible age, she doted on the moustache and otherwise good looks of a "nice young man," and would in all probability have married him but for the determined interference of paternal families.

George Tompkins would have none but a wealthy husband for his beautiful daughter, and to accomplish this end he promised her in marriage to a man almost of his own age, named Sweeney. Although this narrative may sound like a chapter taken from the current literature, yet as the truth must be told, in spite of the maiden's most heartrending appeals and remonstrances, this match did take place. Miss Tompkins and Mr. Sweeney about three weeks ago were made man and wife in the city of Buffalo, and according to the rites of the Catholic Church to which the groom subscribed. For two weeks did "May and December" abide together, and after the expiration of that time—the union having become altogether intolerable to the fair bride—she took secret flight for this city, where she has a brother in law residing. This worthy personage, Mr Leyden by name, resides at No. [illegible] Avenue.

Under his protecting wing the poor, bright-eyed bird took refuge, and gave promise of regaining her wonted exuberance of spirits in time. But fate decreed that there should be a disturbance in these happy calculations. On last Wednesday night on a late train, the old gentleman, the father, came hither. Guard-lurking at the Central depot, and took immediate steps to recover his lost child. That night he made but little headway, however, but the next morning, with break of day, he was moving and soon discovered the whereabouts of young Mrs. Sweeney. With this knowledge in his possession he proceeded to the Archer road substation, and, with the consent of Sergeant Clayton, received the escort of two able bodied policemen to assist him in the recovery of his lost darling.

He went, he saw, and by means of his good "stars" he conquered. Triumphantly he carried his captive to the sub-station, then to the Central station, and from there to the Rock Island house, on Sherman street, preparatory to taking an early train for the east. But the enemy during this time was not idle. The brother in law was on the side of Cupid's love, and hired with a determination to effect her recapture; and it was accomplished. While the old gentleman was guarding the front door, Mr. Leyden slipped in the back door and triumphantly carried off the prize. The father was not aware of the flight until the fugitives, snuggly ensconced in a carriage, were many blocks away. This is the situation of affairs at present; how it will terminate remains to be seen.—Chicago Times.

RECEIPTS FROM CUSTOMS.—The receipts of the Government from duties on imports at the below named ports during the week ending March 23d were as follows.

New York	$1,935,885 80
Boston	31,830 71
Philadelphia	210,728 16
Baltimore	83,[illegible]

The receipts at the port of New Orleans during the week ending the 16th inst. amounted to $114,259 92.

The above returns, as compared with those of the previous week, show an aggregate decrease of nearly one million of dollars. The receipts at New York alone have decreased upwards of nine hundred thousand dollars; the receipts at Baltimore decreased upwards of twenty two thousand dollars, while the receipts at Philadelphia have increased upwards of sixty thousand dollars.

JUDICIAL SALES.

E F Mioton vs. Auguste Davis

SIXTH DISTRICT COURT OF NEW ORLEANS—No. 19,521—By virtue of a writ of fieri facias to me directed by the Honorable the Sixth District Court of New Orleans, in the above entitled cause, I will proceed to sell at public auction, on the premises hereinafter designated, on SATURDAY the sixth day of April 1867 at [illegible] o'clock—

The HOUSEHOLD FURNITURE and Movables in the premises occupied by defendant and situated on Royal street near Hospital, Second District, as per inventory on file in my office.

Seized in the above suit.

Terms—Cash on the spot.

HARRY T. HAYS, Sheriff of the Parish of Orleans.

mh28 30 ap1 4

Moses Fox vs. Louis Trost.

FIFTH DISTRICT COURT OF NEW ORLEANS—No. 14,880—By virtue of a writ of fieri facias to me directed by the Honorable the Fifth District Court of New Orleans in the above entitled cause, I will proceed to sell at public auction at the Merchants' and Auctioneers' Exchange, Royal street, between Canal and Customhouse streets, on SATURDAY the thirteenth day of April, 1867 at 12 o'clock m., the following described property, to wit:

A PORTION OF GROUND situate in the Second District of this city, in the square bounded by Bienville, Johnson, Conti and Prieur streets, and measuring sixty three feet nine inches and six lines front on Johnson street, commencing at the distance of one hundred and twenty feet from the corner of Bienville and Johnson streets, by one hundred and twenty-seven feet in depth, [illegible]. Together with the improvements thereon.

Seized in the above suit.

Terms—Cash on the spot.

HARRY T. HAYS, Sheriff of the Parish of Orleans.

mh12 20 ap4 13

Henry W. Taylor, Cordelia C. Davidson, Subrogated, vs. Davidson & Black

FOURTH DISTRICT COURT OF NEW ORLEANS—No 18,899—By virtue of a writ of fieri facias to me directed by the Honorable the Fourth District Court of New Orleans, in the above entitled cause, I will proceed to sell at public auction, at the Merchants' and Auctioneers' Exchange, Royal street, on WEDNESDAY, the 10th day of April 1867, at 12 o'clock m., the following described property, to wit:

The STOCK of [illegible] and fixtures in the premises [illegible].

Seized in the above suit as belonging to defendant, J. Davidson.

Terms—Cash on the spot.

HARRY T. HAYS, Sheriff of the Parish of Orleans.

mh29 ap4 9 10

Claude Foulon vs Widow McLeland et al—Sophie Baguette, widow of James Prior McLeland, tutrix, &c.

SECOND DISTRICT COURT OF NEW ORLEANS—No. 6,531—By virtue of a writ of fieri facias to me directed by the Honorable the Second District Court of New Orleans in the above entitled cause, I will proceed to sell at public auction, at the Merchants' and Auctioneers' Exchange, Royal street, between Canal and Customhouse streets, in the Second District of this city, on SATURDAY the sixth day of April, 1867, at 12 o'clock m., the following described property, to wit:

A LOT OF GROUND situated in the Second District of this city, in the square bounded by St. Ann, Villere, Robertson and Dumaine streets, designated by the No. [illegible] on a plan made by [illegible] in 1839, and deposited in the office of [illegible], notary public; said lot measures thirty feet front on St. Ann street, [illegible], a French measure, by [illegible] feet in depth, together with the buildings and improvements thereon, and all the rights, ways, privileges, servitudes and appurtenances thereunto belonging or in anywise appertaining.

Being the same property acquired by the said late James Prior McLeland, deceased, from their uncle, the late [illegible], by act of delivery of legacy in their favor, passed before [illegible], notary public in this city, dated June 14th, 1861.

Seized in the above suit.

Terms—Cash, on the spot.

HARRY T. HAYS, Sheriff of the Parish of Orleans.

mh26 ap3 12 20 27

Three-Story Brick Store No. 22 St. Louis Street, at Auction by the Sheriff.

Succession of the late Felicite Cuiret, deceased, widow of the late Antoine Paillet.

EIGHTH JUDICIAL DISTRICT COURT—Parish of St. Landry.—By virtue of and in obedience to an order of sale rendered March 5th, 1867 and to me directed by the Honorable the Eighth Judicial District Court, Parish of St. Landry in the above entitled succession, I will proceed to sell at public auction, at the Merchants' and Auctioneers' Exchange, Royal street, between Canal and Customhouse streets in the Second District of the city, on SATURDAY, April 20th, 1867, at 12 o'clock M.—

A CERTAIN PIECE OR PORTION OF GROUND, together with all the buildings and improvements thereon, situated in the Second District of the city of New Orleans, having twenty eight feet front on St. Louis street, between Chartres and Royal streets, by [illegible] feet in depth, together with all the rights, ways, privileges, servitudes and appurtenances thereto belonging or appertaining.

The buildings and improvements consist of a three-story brick store designated as No. 22 St. Louis street.

Said property was acquired by the said late Antoine Paillet and by the heirs of Catherine Villere, widow of Jean Paillet, passed before Louis T. Caire, late a notary public in New Orleans on the 22d day of October, 1841.

Terms—cash on the spot.

HARRY T. HAYS, Sheriff of the Parish of Orleans.

mar 9 26 ap3 13 20

LEGAL NOTICES.

THE STATE OF LOUISIANA—FIFTH DISTRICT COURT OF NEW ORLEANS—I hereby certify that on the 11th day of March 1867 a judgment was rendered in this Court, in the following entitled suit, in the words and figures following to wit: Mrs. Annie M. Nevitte, wife of M. A. Tarleton vs. her Husband—No. 15,274—In this case submitted to the Court, considering the law and the evidence to be in favor of plaintiff—It is ordered, adjudged and decreed that there be judgment in favor of plaintiff, Mrs. Annie M. Nevitte, wife of Marcus A. Tarleton, and against the defendant, the said Marcus A. Tarleton, her husband, that said parties be separated in property, and that the community of acquets and gains heretofore existing between them be and the same is hereby dissolved; that plaintiff have judgment against the defendant for the sum of five thousand three hundred and sixty-two dollars and twenty-three cents, with legal interest thereon from the 14th March 1867, until paid at five per cent per annum and costs of suit with the recognition of her legal mortgage as accorded by law in such cases.

Judgment rendered 18th March, 1867

Judgment signed 22d March 1867.

(Signed) CHAS LEAUMONT, Judge.

In testimony whereof I have hereunto set my hand and affixed the seal of the said Court, at the city of New Orleans on this 22d day of March, in the year of our Lord one thousand eight hundred and sixty-seven and the 91st year of the Independence of the United States.

F A LUMINAIS, Deputy Clerk.

THE STATE OF LOUISIANA—FIFTH DISTRICT COURT OF NEW ORLEANS—I hereby certify that on the 28th day of February 1867, judgment was rendered in this Court, in the suit in the words and figures following to wit: No. 17,[illegible]—Mrs. Mary F. Taylor vs Her Husband—After hearing pleadings, the evidence and counsel, the Court considering that the law and the evidence to be in favor of plaintiff—It is ordered, judged and decreed that plaintiff, Mrs. Mary F. Taylor, wife of William H. Ames, and against the defendant, the said William H. Ames, her husband, that said parties be separated in property, the community of acquets and gains heretofore existing between them is dissolved, and that plaintiff recover [illegible] until paid at the rate of [illegible] per cent per annum and costs of suit, with recognition of her legal mortgage as accorded by law in such cases.

Judgment rendered 28th February 1867

Signed, 6th March, 1867

"Signed," CHAS. LEAUMONT, Judge.

In testimony whereof, I have hereunto set my hand and affixed the seal of the said Court at the city of New Orleans on this 11th day of March in the year of our Lord, one thousand eight hundred and sixty seven and the ninety-first year of the Independence of the United States.

F A LUMINAIS, Deputy Clerk

mh11 12 ap 13

THE STATE OF LOUISIANA—THIRD DISTRICT COURT OF NEW ORLEANS—I hereby certify that on the 23d day of February, 1867 a judgment was rendered in this Court in the following entitled suit in the words and figures following, to wit: No. 22,983—Mary Webber, wife of Casper Luce vs Her Husband—On motion of E. T. Mix, of counsel for plaintiff, and on producing to the Court due proof of the allegations in the petition, it is considered, adjudged and decreed that the judgment by default entered herein be confirmed, and that a separation of property and of goods between the plaintiff and the defendant, and that judgment be rendered in favor of the plaintiff, Mrs. Mary Webber, wife of Casper Luce, and against Casper Luce, her husband, dissolving the community of acquets and gains heretofore existing between them with costs, and it is further ordered that plaintiff, Mrs. Luce, be empowered and authorized to acquire property in her own name.

Rendered February 23d, 1867.

Signed February 26th, 1867.

(Signed) E. T. FELLOWES, Judge.

In testimony whereof, I have hereunto set my hand and affixed the Seal of the said Court, at the city of New Orleans, on this 7th day of March, in the year of our Lord one thousand eight hundred and sixty-seven, and the ninety-first year of the Independence of the United States of America.

D. C. BYERLY, Clerk.

mh10 3t in 3d

E. RICHARD, BILLIARD TABLE MANUFACTURER

160........St. Ann Street........160

NEAR CORNER RAMPART.

BEING on the point of removing, offers for sale at very moderate prices a selection of SIX POCKET, FOUR POCKET and CAROM TABLES, modern style, made of Rosewood, Oak and Walnut. Manufacturer's Slate Beds furnished with SAVANNAH and PHELAN'S CUSHIONS the best now in use.

Has also on hand Cues, Balls, Cloth, Cue Leathers, Chalk, in short, everything belonging to the trade.

Orders by mail carefully and promptly attended to.

E. RICHARD.

Lost.

CERTIFICATE No. [illegible] of the New Orleans and Great Western Railroad Company, for TEN SHARES OF STOCK of said Company. Said Certificate is dated July 13th, 1855, and was issued to De Geer & Riffard. mh31 1aw3d